

La hausse des cas touchés par le Coronavirus perçue différemment

Les maximalistes alertent *Les minimalistes relativisent*



Lire page 3

*Réunion du Conseil de gouvernement
Saad Dine El Otmani : Le Discours
du Trône, une vision stratégique pour
la gestion de la situation au Maroc*



Prolongation de l'état d'urgence
sanitaire jusqu'au 10 septembre

Page 2

*Dans une lettre adressée au secrétaire
général de l'ONU, Antonio Guterres
Sidi Hamdi Ould Errachid et Yanja El Khattat
L'autonomie, seule voie réaliste et
réalisable pour mettre un terme au
différend régional sur le Sahara*



Pages 4-5-6-7

*Rentrée scolaire 2020-2021
Démarrage des cours
le 7 septembre*



Page 8

*Le chômage poursuit son
envolée au deuxième trimestre
sous l'effet du Covid-19*



Page 14

Réunion du Conseil de gouvernement

Saad Dine El Otmani : Le discours du Trône, une vision stratégique pour la gestion de la situation au Maroc



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a affirmé, jeudi, que le discours du Trône adressé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Nation à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône, porte une vision stratégique pour la gestion de la situation actuelle dans le Royaume, marquée par la pandémie du Covid-19. S'exprimant lors de l'ouverture de la réunion du Conseil de gouvernement, M. El Otmani a indiqué que S.M le Roi a souligné dans Son discours du Trône "la réussite de notre pays dans la première étape de lutte contre la pandémie du coronavirus et que nous faisons face actuellement à ses effets sanitaires, économiques et sociaux, et que notre pays a été contraint de prendre une série de décisions difficiles, voire rudes parfois, guidé en cela par une double priorité : protéger les citoyens et agir dans l'intérêt supérieur de la Nation".

Le chef du gouvernement a souligné que S.M le Roi a appelé tous les acteurs, le gouvernement en premier lieu, à se concentrer sur les défis et les priorités dictés par cette étape, compte tenu de l'impact négatif de cette crise sur les plans économique et social, malgré les grands efforts consentis par le Maroc pour en atténuer les effets. Dans le cadre de cette vision stratégique, a-t-il poursuivi, S.M le Roi a présenté les traits d'une feuille de route pour le volet économique, tout en soulignant l'impératif de lancer un plan ambitieux de relance économique, de créer un Fonds d'investissement

stratégique, d'accélérer une réforme profonde du secteur public et corriger les dysfonctionnements structurels dans certaines entreprises publiques, afin de garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et, in fine, relever leur efficacité économique et sociale et mettre en place une Agence nationale dont la mission consistera à assurer la gestion stratégique des participations de l'Etat et à suivre la performance des établissements publics.

En ce qui concerne le volet social, auquel le Souverain accorde dans tous Ses discours un grand intérêt, M. El Otmani a indiqué que S.M le Roi a souligné la nécessité de fournir une protection sociale à tous les Marocains et de prendre des mesures pour généraliser la couverture médicale pour tous les citoyens.

S.M le Roi a également exhorté, ajoute M. El Otmani, tous les Marocains et toutes les forces de la Nation sans exception, à mutualiser leurs efforts afin de

relever les défis à venir, à agir avec patriotisme et responsabilité et à adhérer aux efforts nationaux pour surmonter cette étape et ses répercussions économiques et sociales.

Et d'ajouter que le gouvernement assumera toutes ses responsabilités pour la mise en œuvre des Hautes instructions Royales, appelant "tous les secteurs à adhérer à ces chantiers clairs et urgents pour notre pays". Il a annoncé, à cet égard, qu'une conférence gouvernementale se tiendrait sur deux jours avant fin août avec la participation de tous les membres du gouvernement, pour examiner le plan de relance inclusif et intégré de l'économie nationale, et au cours de laquelle chaque département présentera sa contribution.

Par ailleurs, la situation épidémiologique au Maroc connaît des évolutions inquiétantes qui nécessitent d'élever le niveau de prudence et de vigilance, a affirmé le chef du gouvernement.

M. El Otmani a indiqué que "la situation épidémiologique connaît, ces derniers jours, des évolutions inquiétantes en termes de propagation de l'épidémie, de nombre de décès et de personnes dans les services de soins intensifs et de réanimation, dont le nombre a atteint mercredi 108 personnes, contre seulement 19 auparavant".

Cette propagation effrénée nécessite d'élever le niveau de prudence et de vigilance, d'agir avec sérieux et de prendre toutes les mesures pour stopper l'aggravation de la situation. A cet égard, le chef du gouvernement a lancé un appel à tous les intervenants et à tous les acteurs, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens, dans lequel il a souligné que "la responsabilité est individuelle et collective et que chacun doit contribuer positivement à la lutte contre cette pandémie, en adhérant aux mesures préventives et en adoptant un comportement responsable".

En ce qui concerne le port obligatoire du masque, M. El Otmani a indiqué que le Conseil de gouvernement adoptera un décret-loi portant modification de la méthode de recouvrement des amendes afin de simplifier les procédures prises pour le respect de la loi et d'élever l'efficacité de son application.

Prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 septembre

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a décidé la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 septembre 2020, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ainsi, le Conseil de gouvernement a adopté le projet de décret N° 2.20.526 portant prolongation de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national. Ce projet de décret, présenté devant le Conseil de gouvernement par le ministre de l'Intérieur, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 02 du décret-loi n° 2.20.292 permettant aux autorités gouvernementales en charge de l'Intérieur et de la Santé de prolonger la période de validité de l'état d'urgence sanitaire par décret, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse, tenu à l'issue du Conseil.

Ledit projet s'inscrit aussi dans le cadre des efforts des pouvoirs publics qui veillent sur l'efficacité et l'efficience des mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie du Covid-19, a précisé M. Amzazi, ajoutant que ce texte juridique vise à prolonger la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national du lundi 10 août à 18h00 jusqu'au 10 septembre 2020 à 18h00". A l'instar des étapes précédentes, a poursuivi le ministre, "toutes les mesures préventives et répressives prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire resteront en vigueur et seront adaptées chaque fois que les circonstances l'exigent".

Ce projet de décret confère également aux walis et gouverneurs, à la lumière des données disponibles concernant la situation épidémiologique au niveau d'une province, d'une préfecture, d'une commune ou plus, le droit de prendre toutes les mesures procédurales nécessaires pour préserver l'ordre public sanitaire, qu'elles soient de nature prédictive, préventive ou protectrice; visant à imposer un ordre de confinement sanitaire facultatif ou obligatoire ou des restrictions temporaires incitant les gens à rester chez eux; limiter leur déplacement, interdire leur rassemblement, ou fermer les locaux ouverts au public ou décider de toute autre mesure relevant de la compétence de la police administrative, a-t-il expliqué.

Le texte vise une mise en œuvre plus efficace des dispositions répressives édictées par le décret-loi n° 2.20.292 en incluant des dispositions spécifiques liées au non-respect de la distanciation physique entre les personnes et du port du masque en tant que mesures préventives destinées à endiguer la propagation de l'épidémie, a indiqué le porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi.



La situation épidémiologique connaît des évolutions inquiétantes nécessitant d'élever le niveau de prudence et de vigilance

La hausse des cas touchés par le coronavirus perçue différemment



Ces jours-ci, une phrase est reprise en boucle par nos professionnels de santé : «Le coronavirus vit encore parmi nous et il faut s'attendre au pire d'ici l'hiver».

Dr Jamal Bouzidi, pneumo-allergologue, fait partie de ceux qui tirent la sonnette d'alarme sur une éventuelle deuxième vague plus violente. «La situation est aujourd'hui très inquiétante et la prochaine vague sera pire», nous a-t-il affirmé. Et pour cause, le relâchement total des citoyens face au virus. «Il n'y a plus de respect pour les mesures barrières. Le port du masque, le respect de la distanciation sociale, l'usage du gel hydroalcoolique... sont devenus des pratiques obsolètes», nous a-t-il indiqué. Et de poursuivre : «Il faut s'attendre à une deuxième vague en hiver, c'est sûr. Et c'est dans la deuxième vague qu'il faut s'attendre au plus dur comme ce fut le cas avec la 2ème phase de la grippe espagnole qui a provoqué plus de morts que la première

vague». En effet, la deuxième vague qui a commencé en septembre 1918 aux Etats-Unis (précisément à Camp Devens, un campement militaire en banlieue de Boston) a été la plus létale de la pandémie. Elle apparaît en même temps en Europe, aux Amériques et en Asie, et elle a tué environ 40 millions de personnes à travers le monde, en un automne [de l'hémisphère Nord].

Le pire, selon notre interlocuteur, c'est que certaines parties de la population marocaine croient à la théorie du complot et pensent que le Covid-19 n'a jamais existé. D'autres, au contraire, croient à l'existence de la maladie, mais ils estiment que le risque est levé avec la fin du confinement. «Plusieurs individus confondent entre le déconfinement et la fin de la maladie alors que le coronavirus vit encore parmi nous et on doit s'habituer à cette réalité tout en sachant qu'il s'agit d'une maladie grave qui tue, peu importe l'âge de la personne touchée», nous a-t-il expliqué. Et

d'ajouter : «Le virus laisse également des séquelles qui peuvent être graves et devenir chroniques».

Un diagnostic que confirme



Les maximalistes alertent, les minimalistes relativisent

le docteur Gérard Kierzek, médecin urgentiste, qui a affirmé, dans un entretien accordé au site doctissimo, que le Covid-19 peut avoir des conséquences à plus ou moins long terme sur notre organisme allant de la perte de l'odorat et du goût ou la fatigue jusqu'aux complications cardiovasculaires, rénales et neurologiques.

Face à ce discours alarmiste, il y a ceux qui relativisent l'ampleur du danger. Selon ces minimalistes, l'explosion du nombre des cas est normale vu l'augmentation du nombre des prélèvements. En effet, plus de 130.700 tests de dépistage Covid-19 ont été effectués jusqu'au 22 juillet par les laboratoires nationaux et les équipes d'intervention rapide, soit une moyenne journalière de près de 18.000 tests, selon Mouad Mrabet, coordonnateur du Centre national des opérations d'urgence de santé publique au ministère de la Santé. D'autant plus que l'explosion du nombre des cas ne se traduit pas par l'explosion des taux d'hospitali-

sation.

Ces minimalistes estiment également que la situation est maîtrisable tant que le nombre des cas graves et des morts est sous contrôle. Concernant l'augmentation du nombre des décès enregistrés dernièrement, ils estiment que cela ne représente pas grand-chose en comparaison avec d'autres pays plus touchés puisque pour chaque 100 cas, cela représente 2,07, tandis que le rapport est de 5,35 en Chine, 13,97 en Italie et 14,94 en France.

Qui a tort et qui a raison ? Difficile de trancher vu les arguments des uns et des autres. Pourtant, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faudrait apprendre à vivre avec le virus pendant des mois, voire des années et de s'attendre à des évolutions de cette maladie pendant l'automne, notamment avec le retour des enfants et des étudiants aux écoles et universités considérées, selon des études récentes, comme d'éventuels gros propagateurs du virus.

Hassan Bentaleb



Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres

Sidi Hamdi Ould Errachid et Yanja El Khattat

L'autonomie, seule voie réaliste et réalisable pour mettre un terme au différend régional sur le Sahara



L'exploitation honteuse de nos frères et sœurs dans les camps de Tindouf se poursuit dans l'impunité et sous couvert de l'opacité entretenue par l'Algérie

Les présidents des régions Laayoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab, Sidi Hamdi Ould Errachid et Yanja El Khattat ont réitéré leur "pleine" adhésion et leur soutien "sans équivoque" à l'Initiative marocaine d'autonomie en tant que seule voie "réaliste et réalisable" à même de mettre un terme au différend régional sur le Sahara marocain.

"Il est tout aussi important de souligner qu'en tant que sahraouis, démocratiquement élus au suffrage universel direct, assumant pleinement et fièrement notre marocanité, nous soutenons qu'aucune solution qui ne s'inscrirait pas résolument et irréversiblement dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc ne saurait être recevable, ni en aucune manière nous être opposable", ont indiqué les présidents des deux régions du Sahara marocain dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

MM. Ould Errachid et El Khattat dénie au groupe armé, le "Polisario", le droit et la légitimité de représenter les

Sahraouis comme il le prétend indûment, et encore moins celle de représenter la population vivant au Sahara marocain. "Ceci est d'autant plus évident que ce groupe séparatiste armé est plus que jamais décrié en particulier au sein des camps de Tindouf, où un mouvement dissident vient de déclarer publiquement qu'il est temps d'en finir avec le mythe du "Polisario" seul représentant légitime des Sahraouis", ont-ils ajouté.

Ils ont relevé que leur initiative de s'adresser au SG de l'ONU émane de leur parfaite connaissance de la situation réelle qui prévaut dans leurs circonscriptions électorales. Cette connaissance, ont-ils poursuivi, nous l'avons acquise de par l'exercice de nos responsabilités sur le terrain et qui est doublée de notre légitimité et de notre représentativité qui nous ont été conférées par les urnes à l'issue d'un processus électoral transparent et démocratique.

Ils rappellent leur participation "active" en tant que présidents des deux régions du Sahara marocain et membres de la délégation marocaine aux deux ta-

bles rondes tenues à Genève les 5 et 6 décembre 2018 et les 21 et 22 mars 2019, sous l'égide de l'ancien Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara, Horst Köhler.

"Nous y avons apporté des contributions substantielles aux discussions sur le développement socioéconomique de la région, le climat de liberté qui y règne, la participation démocratique de la population du Sahara marocain à la gestion de ses affaires locales, et les efforts de réintégration des personnes ayant choisi de retourner à leur mère patrie, le Maroc, pour y vivre dans la dignité", ont-ils exposé.

Les présidents des régions Laayoune-Sakia El Hamra et Dakhla Oued Eddahab condamnent par ailleurs avec force l'outrage et les violations graves, massives et continues qui sont infligées à la dignité et aux droits des personnes séquestrées dans les camps de Tindouf.

Ils ont ajouté que ces derniers subissent depuis bientôt cinq décennies les affres du régime autocratique draconien dans une zone de non droit ➡➡

➤ où l'Algérie a abandonné ses compétences juridictionnelles aux mains de milices armées, laissant de ce fait ces populations en dehors de tout cadre de protection étatique, juridique et institutionnelle à même de traiter les violations intervenues sur un territoire sous juridiction algérienne.

Ils ont rappelé que le Comité des droits de l'Homme avait dénoncé, en juillet 2018, cette dévolution illégale par laquelle l'Algérie se dérobe de ses responsabilités depuis plus de quatre décennies.

Le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a établi, dans sa décision adoptée le 5 juin 2020 relative à la plainte déposée par un opposant à la direction du "Polisario", la responsabilité de l'Etat algérien dans les violations massives des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, ont-ils également rappelé.

Les présidents des deux régions déplorent que les camps de Tindouf ont connu récemment une recrudescence des contestations sociales et une multiplication des soulèvements, relevant que ces contestations sont réprimées par le "Polisario" et l'Algérie, qui ont recours aux tanks et aux moyens militaires contre une population civile.

Ils ont également condamné le fait que les populations des camps de Tindouf soient utilisées comme outil de chantage politique et qu'elles soient soumises à l'humiliation de l'indigence pour récolter des aides humanitaires qui sont dévoyées au profit d'oligarques de la misère, ajoutant qu'il n'est certainement pas anodin que l'Union européenne continue de suivre de près le détournement de ces aides.

"Cette exploitation honteuse de nos frères et sœurs dans les camps de Tindouf se poursuit dans l'impunité et sous couvert de l'opacité entretenue par l'Al-

gérie", ont-ils regretté, notant que l'Algérie refuse que ces populations soient dûment enregistrées et recensées, en flagrants mépris et violation de la responsabilité conventionnelle du pays hôte, l'Algérie, des dispositions du droit humanitaire international et des demandes répétitives et incessantes du Conseil de sécurité depuis 2011.

D'après MM. Ould Errachid et El Khattat, le "Polisario" bénéficie de sommes importantes pour l'entretien d'armement de plus en plus coûteux dans des camps censés être de réfugiés, non militarisés, où vivent des civils.

Contrairement à cette situation désastreuse dans les camps de Tindouf, les deux responsables locaux soulignent que les droits de la population locale au Sahara marocain jouissent d'une protection et d'une promotion effectives, basées sur des garanties constitutionnelles et un cadre juridique et institutionnel national conforme aux engagements internationaux du Maroc.

Ils se félicitent dans ce cadre des efforts énormes déployés, durant plus de quatre décennies par le Maroc, en faveur du développement de ses provinces du Sud, mettant en avant la nouvelle dynamique de développement enclenchée dans le cadre du modèle de développement des provinces du Sud, doté d'un budget de près de 8 milliards de dollars.

Ce modèle, ont-ils poursuivi, représente un levier majeur de développement et qui est d'ores et déjà enclenché pour ériger cette région en un véritable pôle de développement et de coopération régionale et internationale, ajoutant que ces projets et les importants investissements y afférents "sont soutenus par la population locale et menés sous notre supervision régionale".

D'après les présidents des deux régions, ces réalisations, tout comme les accords de développement et de coopération conclus avec divers acteurs internationaux majeurs, en plein respect du droit international, réfutent les allégations au sujet de l'exploitation des res-

sources naturelles du Sahara marocain.

Ils ont fait remarquer que la crédibilité de cette dynamique de développement qui s'inscrit dans une perspective d'ouverture et d'intégration économique au niveau régional, continental et international, suscite un intérêt grandissant porté pour les deux régions, ajoutant que ces dernières accueillent un grand nombre de manifestations internationales et régionales à caractère diplomatique, économique, culturel et sportif, ayant drainé des milliers de participants.

"Ceci apporte, évidemment, un démenti sans appel à certaines voix qui tentent de présenter le Sahara marocain comme une région fermée", ont-ils relevé.

MM. Ould Errachid et El Khattat se sont, par ailleurs, réjouis de la bonne gestion par le Maroc de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 qui constitue un sérieux défi pour tous les pays du monde, notant que le Royaume a su mettre en œuvre une riposte adéquate, largement saluée et reconnue aussi bien au niveau national qu'international.

Ils ont expliqué que la pertinence des mesures prises en temps opportun a permis d'agir efficacement sur les conséquences de la crise tant au niveau de la sensibilisation, de la prévention, de la mise en opération, dans des temps records, d'infrastructures et de dispositifs médicaux supplémentaires, de l'accompagnement socioéconomique des catégories vulnérables, de l'enseignement à distance, tout en préservant la sérénité et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

"Nos deux régions ont ainsi bénéficié de la même mobilisation et des mêmes mesures d'intervention appliquées dans le reste du Maroc, ce qui a permis une gestion optimale de la menace et d'excellents résultats plaçant, en fait, nos deux régions parmi les moins affectées au Maroc qui présente des chiffres parmi les plus bas en ce qui concerne le nombre de contaminations

ou de décès", ont-ils précisé.

En tant qu'élus et responsables régionaux, ils ont dit avoir eu l'occasion, à maintes reprises, de recueillir auprès de leurs électeurs les expressions de satisfaction et de fierté à l'égard de la mobilisation efficace des pouvoirs publics et de la qualité de leurs interventions.

"Cela réfute de manière claire les allégations grossières des adversaires de l'intégrité territoriale de notre pays qui ont cherché à instrumentaliser cette épreuve de manière indécente", ont-ils relevé.

A travers cette lettre, les présidents des deux régions ont dit vouloir lever tout équivoque au sujet des affabulations outrancières qui sont véhiculées sur la situation dans le Sahara Marocain, à travers une entreprise de propagande sans scrupules par laquelle les autres parties s'efforcent de travestir la réalité.

"Nous avons donc tenu à faire savoir que nous, qui sommes présents et agissons sur le terrain au Sahara marocain, refusons toute surenchère à ce sujet. Notre démarche est également un cri de détresse à l'égard des conditions dramatiques dans lesquelles nos frères et sœurs à Tindouf sont maintenus. Cette situation ne doit plus être tolérée", ont-ils insisté.

Ils ont ainsi appelé à ce que ces camps soient rendus conformes aux normes et aux obligations découlant du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'Homme et qui incombent à l'Algérie, véritable partie au conflit sur le Sahara marocain.

MM. Ould Errachid et El Khattat ont estimé que le "Polisario" et l'Algérie doivent être interpellés sur le peu de cas qu'ils font du bien-être de ces populations et surtout des droits les plus élémentaires qui leur reviennent naturellement. "Il est grand temps que cette zone de non droit, que sont les camps de Tindouf, soit mise en lumière et que les restrictions imposées au droit à la mobilité de ces populations soient levées".



Nous avons donc tenu à faire savoir que nous, qui sommes présents et agissons sur le terrain au Sahara marocain, refusons toute surenchère à ce sujet





Dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité des Nations unies, Christoph Heusgen

Condamnation des allégations calomnieuses algéro-polisariennes



Les droits de la population locale au Sahara marocain jouissent d'une protection et d'une promotion effectives, basées sur des garanties constitutionnelles

Les présidents des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla Oued Eddahab, Sidi Hamdi-Ould Errachid et Yanja El Khattat, ont condamné avec "toute la vigueur requise" les allégations calomnieuses que le «Polisario» et sa tutrice, l'Algérie, ne cessent de véhiculer au sujet de la situation des droits de l'Homme au Sahara.

"Il s'agit en fait d'affabulations outrancières, qui s'inscrivent dans le cadre d'une instrumentalisation politique éhontée des droits de l'Homme", ont-ils souligné dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité des Nations unies, l'ambassadeur Christoph Heusgen.

Partant de leur présence effective sur le terrain parmi la population et leur connaissance de la démarche cynique du «Polisario» et de l'Algérie, les présidents des deux régions du Sud marocain attestent solennellement de la "normalité" de la situation des droits de l'Homme au Sahara.

"Les droits de la population locale au Sahara marocain jouissent d'une protection et d'une promotion effectives, basées sur des garanties constitutionnelles et un cadre

juridique et institutionnel national conforme aux engagements internationaux du Maroc", ont-ils fait observer.

MM. Ould Errachid et El Khattat se sont en outre félicités des efforts énormes déployés, durant plus de quatre décennies par le Maroc en faveur du développement de ses provinces du Sud, mettant en avant la nouvelle dynamique de développement enclenchée dans le cadre du modèle de développement des provinces du Sud, doté d'un budget de près de 8 milliards de dollars.

Ce modèle, ont-ils poursuivi, représente un levier majeur de développement et qui est d'ores et déjà enclenché pour ériger cette région en un véritable pôle de développement et de coopération régionale et internationale, ajoutant que ces projets et ces importants investissements y afférents "sont soutenus par la population locale et menés sous notre supervision régionale".

D'après les présidents des deux régions, ces réalisations, tout comme les accords de développement et de coopération conclus avec divers acteurs internationaux majeurs, en plein respect du droit international, ré-

futent les allégations au sujet de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara marocain.

Ils ont fait remarquer que la crédibilité de cette dynamique de développement qui s'inscrit dans une perspective d'ouverture et d'intégration économique au niveau régional, continental et international, suscite un intérêt grandissant porté pour nos deux régions, ajoutant que ces dernières accueillent un grand nombre de manifestations internationales, et régionales à caractère diplomatique, économique, culturel et sportif, ayant drainé des milliers de participants.

"Ceci apporte, évidemment, un démenti sans appel à certaines voix qui tentent de présenter le Sahara marocain comme une région fermée", ont-ils relevé.

MM. Ould Errachid et El Khattat ont en outre condamné avec force "l'outrage et les violations graves, massives et continues qui sont infligées à la dignité et aux droits de nos frères et sœurs séquestrés dans les camps de Tindouf".

Ils ont ajouté que ces derniers subissent depuis bientôt cinq décennies les

►► affres du régime autocratique draconien dans une zone de non droit où l'Algérie a abandonné ses compétences juridictionnelles aux mains de milices armées, laissant de ce fait ces populations en dehors de tout cadre de protection étatique, juridique et institutionnelle à même de traiter les violations intervenues sur un territoire sous juridiction algérienne.

Ils ont rappelé que le Comité des droits de l'Homme a dénoncé, en juillet 2018, cette dévotion illégale par laquelle l'Algérie se dérobe de ses responsabilités depuis plus de quatre décennies, notant que le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a établi, dans sa décision adoptée le 5 juin 2020 relative à la plainte déposée par un opposant à la direction du « Polisario », la responsabilité de l'Etat algérien dans les violations massives des droits humains dans les camps de Tindouf.

Les présidents des régions de Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab ont indiqué que les camps de Tindouf connaissent récemment une recrudescence des contestations sociales, la multiplication des soulèvements, relevant que ces contestations sont réprimées par le « Polisario » et l'Algérie, qui ont recours aux tanks et aux moyens militaires contre une population civile.

Ils ont condamné également le fait que les populations des camps de Tindouf soient utilisées comme outil de chantage politique et qu'elles soient soumises à l'humiliation de l'indigence pour récolter des aides humanitaires qui sont dévoyées au profit d'oligarques de la misère, ajoutant qu'il n'est certainement pas anodin que l'Union européenne continue de suivre de près le détournement de ces aides.

"Cette exploitation honteuse de nos frères et sœurs dans les camps de Tindouf se poursuit dans l'impunité et sous couvert de l'opacité entretenue par l'Algérie", ont-ils regretté, rappelant que l'Algérie refuse que ces populations soient dûment enregistrées et recensées, en flagrants mépris et violation de la responsabilité conventionnelle du pays hôte, l'Algérie, des dispositions du droit humanitaire international et des demandes répétitives et incessantes du

Conseil de sécurité depuis 2011.

D'après MM. Ould Errachid et El Khattat, le "Polisario" bénéficie de sommes importantes, ne serait-ce que pour l'entretien d'armement de plus en plus coûteux dans ce qui sont pourtant censés être des camps de réfugiés, non militarisés, où vivent des civils.

"Ce groupe séparatiste armé est plus que jamais décrié en particulier au sein des camps de Tindouf, où un mouvement dissident vient de déclarer publiquement +qu'il est temps d'en finir avec le mythe du Polisario seul représentant légitime des Sahraouis+", ont-ils souligné.

A travers cette lettre, les présidents des deux régions ont dit vouloir lever toute équivoque au sujet des affabulations outrancières qui sont véhiculées sur la situation dans le Sahara marocain, à travers une entreprise de propagande sans scrupules par laquelle les autres parties s'efforcent de travestir la réalité.

"Nous avons donc tenu à faire savoir que nous, qui sommes présents et agissons sur le terrain au Sahara marocain, refusons toute surenchère à ce sujet. Notre démarche est également un cri de détresse à l'égard des conditions dramatiques dans lesquelles nos frères et sœurs à Tindouf sont maintenus. Cette situation ne doit plus être tolérée", ont-ils insisté.

Ils ont ainsi appelé à ce que ces camps soient rendus conformes aux normes et aux obligations découlant du droit international humanitaire, des droits de l'Homme et qui incombent à l'Algérie, véritable partie au conflit sur le Sahara marocain.

MM. Ould Errachid et El Khattat ont estimé que le « Polisario » et l'Algérie doivent être interpellés sur le peu de cas qu'ils font du bien-être de ces populations et surtout des droits les plus élémentaires qui leur reviennent naturellement. "Il est grand temps que cette zone de non-droit, que sont les camps de Tindouf, soit mise en lumière et que les restrictions imposées au droit à la mobilité de ces populations soient levées", ont-ils plaidé.

Par ailleurs, ils ont rappelé qu'ils avaient activement participé en tant que présidents des deux régions du Sahara marocain et membres de la délégation marocaine aux

deux tables rondes tenues à Genève les 5 et 6 décembre 2018 et les 21 et 22 mars 2019, sous l'égide de l'ancien Envoyé personnel du SG de l'ONU, Horst Köhler, avec la participation également de l'Algérie, de la Mauritanie, et du « Polisario ».

"Nous y avons apporté des contributions substantielles aux discussions sur le développement socioéconomique de la région, le climat de liberté qui y règne, la participation démocratique de la population du Sahara marocain à la gestion de ses affaires locales, et les efforts de réintégration des personnes ayant choisi de retourner à leur mère patrie, le Maroc, pour y vivre dans la dignité", ont-ils dit.

Ils ont aussi réitéré leur pleine adhésion et leur soutien sans équivoque à l'initiative marocaine d'autonomie en tant que seule voie réaliste et réalisable à même de mettre un terme au différend régional sur le Sahara marocain.

"Il est tout aussi important de souligner qu'en tant que Sahraouis, démocratiquement élus au suffrage universel direct, as-

surant pleinement et fièrement notre marocanité, nous soutenons qu'aucune solution qui ne s'inscrirait pas résolument et irréversiblement dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc ne saurait être recevable, ni en aucune manière nous être opposable", ont-ils fait observer.

Sur la gestion de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19 qui constitue un sérieux défi pour tous les pays du monde, MM. Ould Errachid et El Khattat se sont réjouis de la célérité et de l'efficacité de la réaction que les autorités nationales ont su apporter à cette situation exceptionnelle, notant que le Maroc a su mettre en œuvre une riposte adéquate, largement saluée et reconnue aussi bien au niveau national qu'international.

Ils ont expliqué que la pertinence des mesures prises en temps opportun a permis d'agir efficacement sur les conséquences de la crise tant au niveau de la sensibilisation, de la prévention, de la mise en opération, dans des temps record, d'infrastructures et de dispositifs médicaux supplémentaires, de l'accompagnement socioéconomique des catégories vulnérables, de l'enseignement à distance, tout en préservant la sérénité et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.

"Nos deux régions ont ainsi bénéficié de la même mobilisation et des mêmes mesures d'intervention appliquées dans le reste du Maroc, ce qui a permis une gestion optimale de la menace et d'excellents résultats plaçant, en fait, nos deux régions parmi les moins affectées au Maroc qui présente des chiffres parmi les plus bas tant en ce qui concerne le nombre de contaminations ou de décès", ont-ils rappelé.

En tant qu'élus et responsables régionaux, les deux responsables ont dit avoir eu l'occasion, à maintes reprises, de recueillir auprès de leurs électeurs les expressions de satisfaction et de fierté à l'égard de la mobilisation efficace des pouvoirs publics et de la qualité de leurs interventions.

"Cela réfute de manière claire les allégations grossières des adversaires de l'intégrité territoriale de notre pays qui ont cherché à instrumentaliser cette épreuve de manière indécente", ont-ils regretté.



En tant que
Sahraouis,
démocratiquement
élus au suffrage
universel direct,
assurant pleinement
et fièrement notre
marocanité



Rentrée scolaire 2020-2021

Démarrage des cours le 7 septembre



Le démarrage effectif des cours au titre de l'année scolaire 2020-2021 aura lieu le 7 septembre prochain, a annoncé le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ainsi, les cours démarreront le 7 septembre pour le préscolaire, les trois cycles de l'enseignement (primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant) et les classes de préparation du Brevet de technicien supérieur (BTS), alors que les classes dédiées aux élèves de l'éducation non formelle débiteront les cours le 5 octobre prochain, a affirmé le ministère dans un communiqué.

La rentrée scolaire démarra le 1er septembre sous le signe "Pour une école renouvelée, équitable, citoyenne et inclusive", avec la reprise de poste par les cadres et fonctionnaires de l'administration pédagogique et du corps d'inspection, les cadres chargés de la gestion des services financiers, les cadres d'orientation et de planification pédagogique et de soutien administratif, pédagogique et social et les cadres administratifs communs, fait-on savoir.

Le ministère a, également, fixé le 2 septembre comme date limite de reprise de poste pour le corps enseignant, tous grades confondus, notant la publication de la décision ministérielle sur l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 qui vise à program-

mer et déterminer les différentes étapes, les opérations et les activités de la prochaine rentrée et le calendrier y afférent.

La période du 1er au 5 septembre sera consacrée au parachèvement des différents aspects techniques relatifs à la rentrée scolaire, afin d'assurer les bonnes conditions pour le démarrage des cours dans les divers établissements d'enseignement, sous la supervision de l'administration pédagogique, avec la participation du corps professoral, souligne la même source.

Il a, également, été décidé de consacrer les premiers cours, du 7 septembre au 3 octobre, au diagnostic et à l'évaluation des acquis des élèves avant de commencer les cours de soutien, en tenant compte de leur bilan d'apprentissage pendant la période du confinement, tandis que le programme scolaire sera mis en œuvre à compter du 5 octobre prochain, tout en poursuivant la consolidation des acquis des élèves à travers la gestion de cours de soutien pour les apprenants qui en auront besoin, poursuit le ministère.

Dans le but de renforcer les liens entre les établissements d'enseignement et leur environnement et consolider le rôle de la famille, en tant que partenaire essentiel de l'école et dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, il a été

décidé d'organiser des rencontres entre les parents des élèves et les enseignants deux fois par an au minimum et ce, durant la première semaine du mois d'octobre et après le premier semestre, relève-t-on.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie du coronavirus

(Covid-19), certaines nouveautés seront intégrées aux dispositions de la décision ministérielle, qui visent à organiser une rentrée dans des conditions normales, note le communiqué, ajoutant que ces nouveautés sont liées, notamment, au dispositif d'enseignement à distance.

Il s'agit dans ce sens, précise-t-on, de la possibilité d'amender et d'adapter la mise en œuvre des dispositions de cette décision ministérielle, le cas échéant, à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique au Maroc et de manière à assurer la continuité pédagogique pour tous les apprenants, tous niveaux confondus, dans des conditions optimales de sécurité et conformément aux normes et critères sanitaires établis par les autorités compétentes.

Cette décision prévoit, également, le calendrier des vacances scolaires pour l'enseignement primaire, secondaire collégial et secondaire qualifiant, ainsi que pour les classes de préparation du BTS, indique le ministère, notant qu'il sera procédé à l'adoption du principe de rotation sur la base de 6 à 7 semaines de cours, suivies d'une semaine de vacances.

Deux instances d'enseignement privé optent pour l'adoption des cours en présentiel

Une délégation représentant les établissements d'enseignement privé au Maroc a exposé, jeudi à Rabat, les différents défis qu'a connus le secteur durant la période de confinement sanitaire avec la mise en place de l'enseignement à distance, exprimant leur préférence pour les cours en présentiel durant la prochaine année scolaire.

A l'occasion d'une réunion avec le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, et le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaïd Amzazi, une délégation de deux instances représentant les établissements d'enseignement privé au Maroc, à savoir la Ligue de l'enseignement privé au Maroc et la Fédération marocaine de l'enseignement et de la formation privés, a salué la gestion réussie du gouvernement de la pandémie du nouveau coronavirus et de ses répercussions sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'année scolaire et l'organisation des examens du baccalauréat de manière présentielle.

Selon un communiqué du département du chef du gouvernement, les représentants de ces deux instances ont également saisi cette occasion pour exposer les défis et difficultés auxquels a été confronté le secteur durant la période de confinement sanitaire avec la mise en place de l'enseignement à distance. Les représentants de l'enseignement privé ont insisté sur la nécessité d'être informés sur le déroulement de la prochaine rentrée scolaire, plaidant pour des cours en pré-

sentiel l'année prochaine, étant donné que l'enseignement à distance posera de nombreux problèmes à la fois pour les établissements scolaires que pour les familles, outre ses répercussions néfastes aux niveaux financier, social et scolaire et son impact sur le projet d'enseignement préscolaire et sur les ressources humaines, ajoute la même source.

De leur côté et dans leurs allocutions d'ouverture, MM. El Otmani et Amzazi ont insisté sur l'importance qu'accorde le gouvernement à l'éducation et à la formation, tant au niveau du secteur public que privé, et sur la détermination de l'Exécutif à œuvrer, suivant une approche participative, pour promouvoir le niveau de l'enseignement au Maroc, améliorer sa qualité et organiser les relations entre les divers intervenants du secteur au service de l'intérêt public et pour assurer la réussite du chantier national d'enseignement et de formation et mettre en œuvre convenablement la loi-cadre, qui a accordé une place particulière à l'enseignement privé dans le système éducatif national, en définissant les droits et obligations de chaque partie.

Après un débat franc et constructif de la situation, le chef du gouvernement a fait part de sa volonté d'étudier les propositions des représentants des établissements d'enseignement privé et d'en discuter avec les départements concernés pour trouver les solutions possibles au service de l'intérêt général et de la qualité de l'enseignement des élèves, assurant qu'il les tiendra informer, via le département ministériel concerné, sur le déroulement de la prochaine année scolaire.

Sur Hautes instructions Royales

Mise en place d'un hôpital militaire de campagne à Beyrouth

L'hôpital militaire de campagne que Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'Etat-Major général des FAR a ordonné de mettre en place à Beyrouth, comprend tous les équipements permettant d'assurer les soins médicaux nécessaires aux blessés, suite à l'explosion tragique survenue dans le port de Beyrouth, a souligné le médecin principal de cet hôpital, le Pr. Chagar Kacem.

Dans une déclaration à la presse, lors de l'opération de chargement des équipements de l'hôpital à bord de deux avions militaires à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca, M. Chagar a indiqué que cet hôpital a été mobilisé sur instructions du Souverain, ajoutant que l'hôpital vise à aider le Liban à surmonter les répercussions de cette tragique explosion.

Cet hôpital de campagne compte un effectif

de 100 personnes, dont 14 médecins de diverses spécialités (réanimateurs, chirurgiens, traumatologues, ORL, ophtalmologues, traitement des brûlés, neurochirurgiens, pédiatres et pharmaciens), des infirmiers spécialisés et des assistants.

L'hôpital comprend une salle d'opérations, des unités d'hospitalisation, de radiologie et de stérilisation, ainsi que des laboratoires et pharmacies. Sur Hautes instructions de SM le Roi, il a été procédé jeudi à l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale d'urgence au Liban suite à l'explosion tragique survenue dans le port de Beyrouth, faisant plusieurs victimes et des dégâts matériels importants.

Sa Majesté le Roi a donné ses Hautes instructions pour l'envoi et le déploiement d'un hôpital militaire de campagne à Beyrouth en vue d'apporter les soins médicaux d'urgence aux blessés dans cet incident.

Aide marocaine au Liban

Conformément aux Hautes instructions Royales, la Fondation Mohammed V pour la solidarité a entamé jeudi l'envoi de différentes denrées alimentaires au Liban dont la capitale a été fortement secouée par une explosion dévastatrice.

Ainsi, quatre avions marocains ont quitté l'aéroport international Mohammed V avec à bord une première partie des denrées alimentaires, alors que 4 autres avions devaient transporter vendredi le reste des aides envoyées par le Maroc au peuple libanais.

A cette occasion, le chef du pôle médico-humanitaire à la Fondation Mohammed V pour la solidarité, Abdellah Omar Moussa, a déclaré à la presse que suite à cette catastrophe qui a frappé le peuple libanais frère, la fondation a mené cette action, conformément aux Hautes instructions Royales pour venir en aide, comme à l'accoutumée, aux peuples affectés.

La fondation, a-t-il ajouté, va porter assistance au peuple libanais frère, à travers ce soutien qui lui sera remis au plus tôt possible.

Le responsable n'a pas manqué de réitérer la solidarité du Maroc avec l'ensemble du peuple libanais et la Haute sollicitude de SM le Roi Mohammed VI envers le peuple libanais suite à cette catastrophe.

Le Maroc a entamé jeudi l'opération d'acheminement de l'aide humanitaire et médicale d'urgence, décidée sur Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour la République du Liban, qui a été fortement secouée par une explosion dévastatrice.

Cette violente explosion, qui a frappé mardi le port de Beyrouth, a dévasté des quartiers entiers de la capitale et fait plus de 137 morts et 5.000 blessés.

Macron réclame une enquête internationale



En visite à Beyrouth après une explosion dévastatrice, le président français Emmanuel Macron a réclamé jeudi une enquête internationale sur ce drame et appelé à un "profond changement" de la part des dirigeants libanais, accusés d'incompétence et de corruption par une population en colère.

Au terme d'une visite de quelques heures, M. Macron a annoncé lors d'une conférence de presse son retour à Beyrouth le 1er septembre ainsi qu'une conférence d'aide "dans les tout prochains jours" pour le Liban, pays meurtri et proie à une crise économique inédite.

Dans ce contexte, le Fonds monétaire international a lui aussi appelé le pouvoir libanais à "des réformes cruciales" pour sortir les négociations de l'impasse, soulignant qu'il était "temps pour la communauté internationale et les amis du Liban de se mobiliser pour l'aider en ce moment d'urgence".

Provoquée mardi par un incendie dans l'entrepôt où étaient stockées depuis six ans 2.700 tonnes de nitrate d'ammonium au port de Beyrouth, l'énorme déflagration a fait au moins 149 morts et 5.000 blessés, sans oublier les dizaines de disparus et les centaines de milliers de sans-abri.

Comparée à un "tsunami" ou à un "séisme", elle a détruit des quar-

tiers entiers proches du port et endommagé d'autres à plusieurs kilomètres à la ronde.

Portant la plupart du temps un masque de protection, M. Macron s'est rendu dans les ruines du port puis dans le quartier ravagé de Gemmayzé, où il a pu observer la détresse des habitants qui ont réclamé le départ d'une classe dirigeante en place depuis des décennies.

"Il faut une enquête internationale ouverte, transparente pour éviter que d'abord des choses soient cachées, et aussi que le doute ne s'installe", a dit M. Macron lors de sa conférence de presse après des entretiens avec les dirigeants libanais et des représentants de la société civile.

Les autorités libanaises affirment que l'entrepôt a explosé après un incendie. Autorités du port, services des douanes et certains services de sécurité étaient tous au courant que des matières chimiques dangereuses étaient entreposées là mais ils se sont rejoints mutuellement la responsabilité.

Seize fonctionnaires du port et des autorités douanières ont été placés en détention dans le cadre de l'enquête, a indiqué le procureur militaire Fadi Akiki sans fournir leur identité.

Mais, le gouvernement n'a pas été encore capable de justifier la présence du nitrate d'ammonium "sans mesures de précaution" au port.

Rachid Yazami : Je n'en reviens toujours pas qu'une telle quantité de nitrate d'ammonium ait été stockée pas loin du centre de Beyrouth

Voici cinq questions au physico-chimiste marocain et inventeur de l'anode graphite pour les batteries lithium-ion, Rachid Yazami au sujet de l'explosion de Beyrouth.

Comment expliquez-vous l'explosion de 2750 tonnes de nitrate d'ammonium à Beyrouth ?

Il est connu des étudiants en premier cycle de chimie que le nitrate d'ammonium est l'un des plus grands explosifs au monde. C'est un matériau métastable qui, en théorie, peut exploser à n'importe quel moment, c'est dire qu'il faut toujours le surveiller.

Je n'en reviens toujours pas qu'une telle quantité de nitrate d'ammonium ait été stockée pas loin du centre de Beyrouth, sans surveillance et en si grande quantité: 2750 tonnes ! Il s'agit d'une négligence totale.

Qu'est-ce qui fait que le nitrate d'ammonium peut exploser ?

L'eau peut dissoudre le nitrate, un simple mégot, une source de chaleur, une température locale de plus de 60°C, peuvent contribuer à déclencher une réaction en chaîne. En chimie, on appelle cela une réaction d'oxydoréduction. Dans la molécule de l'azote, il y a une forme d'oxydant d'azote et une forme ammonium réductrice d'azote. L'espèce chimique qui capte les électrons est appelée « oxydant » ; celle qui les cède, « réducteur ». Combinées, les deux formes peuvent déclencher une grande explosion.

Dans quelles conditions doit être stocké le nitrate

d'ammonium ?

Il faut respecter les conditions de son stockage, éviter qu'il soit exposé à la lumière, à toute source de chaleur, éviter l'humidité, surveiller le moindre changement de température grâce à des caméras thermiques, éviter de rassembler de grandes quantités dans un même endroit.

Un grand accident causé par cette substance s'était produit à Toulouse en 2001, mais avec des quantités dix fois moins importantes que celles constatées à Beyrouth.

La situation politique au Liban a-t-elle contribué à ce drame ?

À Beyrouth, la moitié de la ville s'est effondrée. La méga explosion a causé plusieurs morts et des centaines de blessés, sans parler des personnes se retrouvant sans domicile.

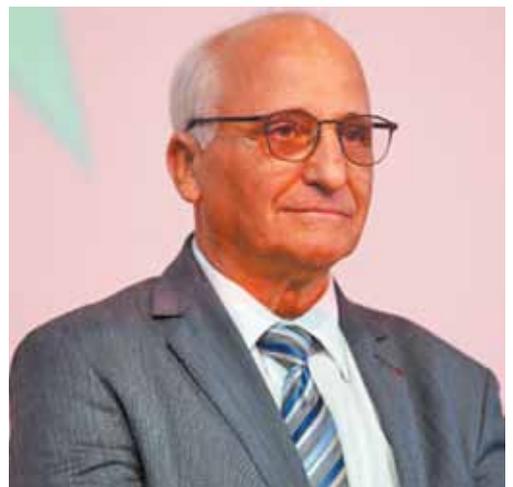
Il faut dire que la situation à Beyrouth était très instable. Crise

politique, crise économique marquée par une inflation, la livre libanaise a perdu plus de 90% de sa valeur, plusieurs personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Peut être que le Liban n'avait tout simplement pas les moyens de surveiller ce dépôt de nitrate d'ammonium comme il faut.

Quelles sont les différentes utilisations du nitrate d'ammonium ?

Il est utilisé dans beaucoup de secteurs. Une fois contrôlé, le nitrate d'ammonium est très utile. Mais c'est comme le gaz, il doit être manipulé avec beaucoup de précaution, c'est connu, cela fait partie des b.a.-ba.

Il est utilisé comme engrais après avoir subi des transformations et des manipulations chimiques. Il peut aussi être utilisé comme explosif aussi bien dans les travaux publics que dans le domaine militaire.





Des secouristes fouillent les décombres du port de Beyrouth

Des responsables mis sous les verrous



A la recherche de survivants sous le regard angoissé de familles de victimes, des secouristes internationaux fouillaient vendredi les décombres du port de Beyrouth dont plusieurs responsables ont été arrêtés après la gigantesque explosion qui a fait plus de 150 morts.

Cette déflagration d'une puissance inouïe, la plus dévastatrice vécue par le Liban, a alimenté la colère de la population, qui avait déclenché en octobre 2019 un vaste mouvement de protestation contre la classe dirigeante.

L'indignation est d'autant plus grande que le gouvernement s'est avéré incapable de justifier la présence du nitrate d'ammonium au port "sans mesures de précaution" de l'aveu même du Premier ministre.

Près de l'épicentre de la déflagration, à proximité des silos géants de céréales détruits, les secouristes français, italiens, allemands et autres coordonnent leurs efforts.

"J'attends d'apprendre que tu as été retiré vivant des décombres, habibi (mon chéri)", a écrit sur Twitter Emilie Hasrouly, sœur d'un fonctionnaire du port âgé de 38 ans, porté disparu dans les silos. "J'ai frappé à toutes les portes pour avoir de tes nouvelles, et maintenant que l'attente est presque terminée, je suis paralysée par le peur", a-t-elle ajouté.

Vendredi matin, quatre corps ont été

retrouvés par les secouristes dans le port presque entièrement détruit par la déflagration mardi. Elle a fait également plus de 5.000 blessés, des dizaines de disparus et des centaines de milliers de sans-abri dans les quartiers dévastés proches, alimentant la colère de la population contre la classe politique, accusée d'incompétence et de corruption.

L'aide internationale afflue à Beyrouth, où le président français, Emmanuel Macron, s'est rendu jeudi, réclamant une enquête internationale sur cette explosion provoquée selon les autorités par un incendie dans un entrepôt où étaient stockées depuis six ans 2.700 tonnes de nitrate d'ammonium, une substance chimique hautement inflammable.

M. Macron a rencontré les responsables libanais, des hommes politiques, parmi lesquels des membres du Hezbollah, et des représentants de la société civile. Il a appelé à un "profond changement" de la part des dirigeants, annonçant qu'il réunirait "dans les tout prochains jours" une conférence d'aide pour le Liban, en plein naufrage économique depuis plusieurs mois.

Depuis l'explosion mardi soir, les familles des disparus se sont précipitées au port pour avoir des nouvelles de leurs proches.

La "particularité" du drame de Beyrouth? L'épicentre est à quelques mètres

de nous, alors que dans un séisme, il est souvent à plusieurs centaines de mètres sous terre", a déclaré à l'AFP le colonel Vincent Tissier, qui dirige une équipe de 55 membres de la sécurité civile française. "Les choses s'effondrent en général par couches, par étages. Ici, tout a été pulvérisé".

Des sauveteurs russes, pataugeant dans du maïs, mènent leurs recherches alors que des excavateurs retirent des conteneurs broyés. Les équipes de la défense civile libanaise observent anxieusement un chien renifleur qui fait le tour d'un cratère creusé sous une grue échouée. Un calme angoissant règne dans le port, seulement rompu par les bruits des machines déblayant l'immense étendue de décombres, des monticules à n'en plus finir de fer tordu et désarticulé.

Dans une capitale aux airs d'apocalypse, alors que les autorités n'ont mis en place aucun dispositif pour aider les citoyens, des centaines de Libanais se sont mobilisés, dans un vaste élan de solidarité, pour poursuivre les opérations de déblaiement ou accueil des sans-abri.

Plusieurs pays parmi lesquels la France ont, pour leur part, dépêché du matériel médical et sanitaire ainsi que des hôpitaux de campagne. L'Union européenne a débloqué 33 millions d'euros en urgence et l'armée américaine a envoyé trois cargai-

sons d'eau, de nourriture et de médicaments.

Des aides de l'Iran, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite étaient attendues vendredi. Dans l'immense cité sportive de Beyrouth, la Russie a installé un hôpital de campagne, dressant une vingtaine de tentes médicales où les premiers patients ont commencé à arriver, les hôpitaux de la capitale étant saturés.

Jeudi soir, les forces de l'ordre ont eu recours aux gaz lacrymogènes dans le centre-ville pour disperser des dizaines de manifestants enragés par l'incompétence et la corruption des autorités.

Des appels circulent sur les réseaux sociaux pour une manifestation anti-gouvernementale samedi, sous le thème "Pendez-les".

Les autorités libanaises affirment que l'entrepôt a explosé après un incendie. Autorités du port, services des douanes et certains services de sécurité étaient tous au courant que des matières chimiques dangereuses y étaient entreposées mais ils se sont rejeté mutuellement la responsabilité.

Outre le nitrate d'ammonium, le procureur militaire a évoqué la présence de "matériaux hautement inflammables et des mèches lentes" selon un communiqué.

Seize fonctionnaires du port et des autorités douanières ont été arrêtés et placés en détention dans le cadre de l'enquête.

Les jeunes, puissants vecteurs du virus et public difficile à convaincre

Egoïstes, irresponsables et dangereux ? Pointés du doigt par l'Organisation mondiale de la santé et les pouvoirs publics de nombreux pays, les jeunes apparaissent comme responsables du rebond épidémique, un public compliqué à convaincre alors que les fêtes de l'été battent leur plein.

"Posez-vous la question : ai-je vraiment besoin d'aller à cette fête?". Après avoir directement mis en cause les jeunes fin juillet, l'OMS en remettait une couche jeudi, par la voix de son directeur des urgences sanitaires, Michael Ryan, faisant appel à leur sens des "responsabilités".

L'arrivée des vacances et la levée des restrictions ont entraîné un tourbillon de sorties pour les 15-25 ans, impatientes de faire la fête. Les boîtes de nuit sont accusées par les autorités sanitaires d'être des nids à Covid-19. La Suisse, un des premiers pays à avoir rouvert ses discothèques, en a fait l'expérience.

À Genève, entre 40% et 50% des cas détectés la dernière semaine de juillet "étaient liés à des gens ayant fréquenté des discothèques et des bars, des endroits où on danse et où on s'embrasse", a déploré le professeur Didier Pittet, chef du service de prévention de l'infection des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Dans d'autres pays, les discothèques sont fermées ou réduites à de simples bars à la piste de danse interdite, comme à Ibiza, dans l'archipel espagnol des Baléares, l'une des capitales mondiales de la fête.

Qu'à cela ne tienne pour les fêtards qui vont désormais dans les rues, les bois ou sur les plages.

Près de Manchester, des "raves" ont réuni entre 2.000 et 4.000 personnes. À Londres, la police interrompt régulièrement des fêtes sauvages et, à Paris, le bois de Vincennes est devenu un haut-lieu de la "free party".

Pour les organisateurs de ces fêtes techno clandestines, sans masque ni distanciation, comme Antoine Calvino, "la fête est vitale (...) C'est un exutoire et une zone de tolérance sans égal".

L'Allemagne aussi s'alarme de ce que le chef de l'institut de référence Robert Koch, Lothar Wierle, appelle "d'imprudentes (...) fêtes sau-

vages". "Même s'il s'agit de jeunes gens, statistiquement moins susceptibles d'être gravement malades, ils peuvent infecter leurs familles", dit-il.

Le nombre de contaminations, souvent asymptomatiques, flambe.

Au Canada, les moins de 39 ans constituent une nette majorité des nouveaux cas. Mais ils "ne sont pas invincibles" face à la maladie, a mis en garde la direction de la Santé publique.

Partout, les pouvoirs publics tentent d'enrayer le phénomène.

L'Espagne veut prendre le problème à bras-le-corps : "Les jeunes constituent, selon l'épidémiologiste du ministère de la Santé Fernando Simon, un groupe plus difficile à contrôler, avec "un style de vie, des envies de vivre très diffé-

rentes". Il suggère de "punir" si nécessaire mais sans "diaboliser".

Pas simple pourtant de trouver la bonne manière de s'adresser à eux. "Quelle information ont retenu les jeunes ?", demande le sociologue Mariano Urraco. D'abord, "c'est le confinement", puis «c'est la liberté». Pour eux, il ne s'agit pas d'une liberté surveillée mais totale".

Après une campagne de mise en garde sur les risques des "botellones", une pratique consistant à boire de l'alcool dans les lieux publics, la mairie de Madrid a distribué une vidéo sur l'importance du port du masque, même s'il est inconfortable. Elle montre un groupe de jeunes buvant des bières, puis une discothèque, une unité de soins intensifs et enfin une crémation, avec la légende : "Il y a des choses qui donnent

plus chaud qu'un masque. Protège-toi, protégeons-nous".

Devant l'impuissance des autorités, certains proposent d'être pragmatiques.

"Laissons les jeunes s'infecter, on ne va pas leur envoyer l'armée", suggère l'infectiologue Éric Caumes de l'hôpital Pitié-Salpêtrière à Paris.

Puisque "les jeunes ne respectent de toute façon pas les gestes-barrières", il propose d'en tirer profit : "Cette tranche d'âge pourrait acquérir plus rapidement une immunité collective. Mais il faut protéger les anciens avec le masque à l'intérieur du foyer".

"L'idéal serait que tous les moins de 30 ans soient immunisés naturellement et qu'on protège les plus de 50 ans jusqu'à l'arrivée d'un vaccin ou d'un traitement efficace", conclut-il.



En Inde, l'épidémie gagne les petites villes et campagnes dans un climat d'ostracisme

Lorsque Sarthak Anand a contracté le nouveau coronavirus, ses voisins se sont mis à le traiter en "criminel", une discrimination courante dans l'Inde des petites villes et campagnes où l'épidémie se répand désormais.

"Bien que je sois complètement guéri, personne ne veut m'approcher", raconte ce fonctionnaire de Meerut, ville moyenne du nord de l'Inde qui compte 3,4 millions d'habitants, en rencontrant l'AFP devant son domicile.

Si l'épidémie du nouveau coronavirus en Inde avait auparavant pour principaux epicentres les mégapoles de New Delhi et Bombay, la maladie de Covid-19 commence désormais à flamber dans des régions moins denses et plus étendues du géant asiatique de 1,3 milliard d'habitants.

Seulement trois semaines après avoir enregistré un million de cas officiels, l'Inde a franchi vendredi le cap des deux millions de cas déclarés, devenant le troisième pays au monde à atteindre

ce niveau après les États-Unis et le Brésil. Avec 41.585 morts recensés depuis le début de l'épidémie, la deuxième nation la plus peuplée de la planète connaît toutefois à ce stade un taux de mortalité relativement contenu au vu de la taille de sa population.

D'après l'experte de santé Preeti Kumar, la raison probable de la recrudescence de cas à l'extérieur des grandes villes réside dans le retour au bercail des travailleurs migrants. Des millions d'entre eux se sont retrouvés sans emploi lors de l'instauration d'un brutal confinement national en Inde fin mars.

"Nous voyons les cas augmenter particulièrement dans des États comme le Bihar et l'Uttar Pradesh", régions du nord dont sont originaires nombre de travailleurs migrants gagnant habituellement leur vie dans les grandes villes, explique-t-elle à l'AFP. "Avec des systèmes de santé plus pauvres" dans ces États sous-développés, la flambée épidémique "va être un défi", note-t-elle.

Le grand État d'Uttar Pradesh, aussi peuplé que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni combinés, voit aujourd'hui la pandémie toucher tous ses districts, aussi isolés soient-ils. La région de plus de 200 millions d'habitants a désormais enregistré 100.000 cas officiels. Sa capitale régionale Lucknow signale maintenant 600 nouvelles contaminations quotidiennes, contre seulement 100 à 150 il y a quelques jours encore.

Mais les chiffres réels de l'épidémie pourraient être nettement plus élevés, préviennent les experts, en raison d'un dépistage faible au vu de l'énormité de la population indienne et d'un recensement imparfait des décès.

La discrimination associée au virus peut aussi dissuader des Indiens de se faire tester. Les autorités collent en effet des affiches devant le domicile des personnes testées positives, pour avertir de la présence d'un malade du virus dans les lieux. "Il y a autant une peur de la maladie que de l'ostracisme et de la quarantaine", dit Preeti

Kumar.

Après avoir découvert sa contamination au nouveau coronavirus, Sarthak Anand a dû remettre aux autorités la liste des collègues avec lesquels il a été en contact au bureau afin qu'ils soient testés à leur tour. "Mais cela a mis en colère certains d'entre eux", témoigne-t-il. "Même mon fauteuil de bureau a été changé. Je veux me sentir normal à nouveau mais le boycott social me fait mal.

Si le port généralisé du masque est globalement respecté dans les villes, il l'est en revanche nettement moins dans les zones rurales, où vivent deux Indiens sur trois. Lui aussi guéri du coronavirus, Ajay Kumar, un autre habitant de Meerut, a vu ses voisins interdire à leurs enfants de jouer avec les siens. "Ils n'autorisent même pas mon employée de maison à venir travailler chez moi. Cela me rend triste et en colère à la fois", déclare-t-il. "La maladie ne me tuera pas, mais la discrimination le fera."

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

RADIO-TROTTOIR	FARCE	GRIEFS	CENTRE DE RÉANIMATION	ANNONCE EN SUITE	EN ARGENT	FORME D'AVOIR	LITRE CUBE	MÈNE EN BATEAU
				RAYON INTERJECTION			LIE EN SCÈNE	
A L'ENVERS: BIBI			PRESTE GRAISSE FONDUE					FACILEMENT ÉMUE
DÉSACCORD VIOLENT				SECRET OU FAMILIER	HYMNE	NOUVEAU TRANCHE		
SYMBOLE DE L'HÉLIUM		POSSESSIF		POSSESSIF			EN SOMME	
							EN TROP CARDINAUX	
FÉLICITÉ	MENU INVERSÉ HYMNE			VIGNE CULTIVÉE	ÉCIMÉ APPELER			
			CHEF DE CHANTIER NOTE			PRONOM EN TÊTE		SOIR
PARTIE DE PLAISIR VIVRES						TABLEAU DE VALEUR	LETTRES DE VIBORG PORTE	
		PELER COLLE FORTE						
ARTICLE EXPLOSION	CHEF D'ÉCOLE	NOTE		VOYELLES CRACK		DONNE LE CHOIX EN GAGE		MORCEAU DE COTON
RAISON						MOUVEMENT		

Solution mots flechés d'hier

ISSUE	E	TE	UNITE	ESPACE	R	EN	P	PROPRE
MILANO	C	A	R	I	N	O	E	A
GRAND	A	I	N	O	M	E	R	T
ORME	S	U	E	L				
FILE	T	A	S	V	U	E	L	
LEI	V	E	C	L	A	I	R	
EL	G	O	U	R	A	L	I	N
ATRE	U	E	E	U				
FORNE	A	I	N	E	T	S	S	
PRINCE	P	R	O	R	E	B	E	C
PARÉ	I	T	A	R	A	R	A	
ORNE	K	I	R	I	D	E		
SERRES	O	D	E	S				

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthly
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rebane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahmoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTELEMENT

- 1- Attestation
- 2- Vaste étendue Première capitale du Japon
- 3- Particule de langage Savoir-faire Poussé
- 4- Pour chien méchant
- 5- Coordonnant Pierre tombale
- 6- Précise Epée
- 7- Arme de rapace Le matin
- 8- Confirmé Pente
- 9- Saint des Pyrénées Coupe
- 10- Choisi Réfléchi - Gagnée

VERTICALEMENT

- 1- Hôte habituelle
- 2- Prête un de ses organes Prise de l'air
- 3- Lacs Demi mouche
- 4- Possessif Corps issus d'acides et d'alcools
- 5- Non corrompus
- 6- Parle en éclats Indicateur
- 7- Entendement
- 8- Calcium Roue à gorge Palmipède
- 9- Prépare au tir Chat domestique non castré
- 10- Grecque - Débattu

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	O	N	O	B	S	T	A	N	T
2	A	P	O	D	E		E		O	U
3	R	I	M	E		S	N	O	B	E
4	C	U		S	A	I	T		E	
5	O	M	O		S	T	A	B	L	E
6	T		T	R	I	E		E		L
7	I	D	E	A	L		A	R	M	E
8	Q	U	E	M	A	N	D	E		V
9	U	E		E	H	O	N	T	E	E
10	E	L	U	S		N	E	S	T	E

Grilles de sudoku

Facile

8	3		7			5		9
5	1		6				3	
			3	5	1	7		
	7	4	5			3		
	5						8	
		3			4	6	2	
	4	1	2	6				
	6				3	1	7	
3		8			7	6	2	

Moyen

	2		1	5		4		
9		4	7					
	5	1	3		4	6		
1								6
	8		2	3		7		
3								4
		5	9		2	1	6	
					8	7		9
	9		7	5		4		

Difficile

2			7	5				
4		3				9		2
		1			3			5
	3							9
		2		7		4		
9							1	
3			2			1		
8		6				3		4
				8	1			6

Expert

			1			5		6
6								
7			3			2	1	9
			7	3			5	
		2				9		
	5			4	8			
2	6	4			3			8
								3
3	8			4				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

6	4	2	7	5	9	1	8	3
7	9	8	3	6	1	5	4	2
1	3	5	8	4	2	6	9	7
2	8	9	1	3	5	4	7	6
3	6	1	4	9	7	2	5	8
4	5	7	2	8	6	3	1	9
8	1	4	9	2	3	7	6	5
5	7	3	6	1	8	9	2	4
9	2	6	5	7	4	8	3	1

Moyen

2	3	1	9	6	8	7	4	5
7	8	9	4	3	5	6	1	2
6	4	5	2	1	7	8	9	3
8	1	6	3	7	4	5	2	9
9	2	4	5	8	1	3	7	6
5	7	3	6	2	9	1	8	4
4	5	8	1	9	3	2	6	7
3	6	7	8	4	2	9	5	1
1	9	2	7	5	6	4	3	8

Difficile

3	7	5	6	1	9	8	2	4
6	2	1	4	8	3	9	5	7
8	4	9	2	7	5	3	6	1
4	9	3	5	2	7	1	8	6
2	6	7	1	3	8	5	4	9
5	1	8	9	6	4	7	3	2
7	5	6	8	4	1	2	9	3
9	3	4	7	5	2	6	1	8
1	8	2	3	9	6	4	7	5

Expert

2	3	1	8	9	5	7	6	4
7	9	4	3	2	6	5	1	8
5	6	8	7	4	1	9	3	2
8	4	3	6	7	2	1	9	5
1	7	6	9	5	8	2	4	3
9	5	2	4	1	3	6	8	7
3	8	9	2	6	7	4	5	1
6	1	7	5	3	4	8	2	9
4	2	5	1	8	9	3	7	6

Les émissions de la dette privée en hausse de 26% en 2019

Les émissions de la dette privée se sont établies à 86,8 milliards de dirhams (MMDH) pour l'année 2019, en hausse de 26% par rapport à 2018, bénéficiant encore d'un contexte de taux bas, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette évolution s'explique par l'augmentation des émissions des certificats de dépôt de 35% ainsi que des Bons des sociétés de financement qui ont doublé de volume d'émission passant de 5 à 10 MMDH, précise BAM dans son rapport sur la stabilité financière, publié conjointement avec l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Les émissions de dette privée en 2019 restent dominées par les titres de créances négociables (TCN) à hauteur de 71,94% contre 64,12% en 2018. En effet, rapporte la MAP, les certificats de dépôts représentent plus de la moitié de l'ensemble des émissions de la dette privée, soit 56,89% contre 52,71% en 2018.

Par ailleurs, les bons des sociétés de financement (BSF) et les billets de trésorerie (BT) représentent respectivement 11,23% et 3,82% contre 7,66% et 3,75% en 2018, alors que les obligations représentent 28,06% du volume d'émission de la dette privée en 2019.

Les établissements de crédits (banques et sociétés de financements) restent les principaux émetteurs de dette privée avec 80,3% de l'ensemble des émissions, souligne le rapport, faisant observer que les banques ont émis sur le marché des montants importants s'élevant à près de 58 MMDH, que ce soit sous forme de certificats de dépôt ou d'obligations, soit 67% des émissions de dette privée effectuées en 2019.

Par ailleurs, BAM fait savoir que les entreprises publiques représentent 10,8% des émissions et visent principalement à financer d'importants projets d'infrastructures très capitalistiques dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies sectorielles du gouvernement, tandis que les entreprises du secteur privé ne représentent que 8,9% des émissions de dette privée en 2019.

La contribution de la dette privée dans le financement de l'économie, ressort en hausse passant de 22% en 2018 à 29% en 2019. Cette augmentation s'explique par l'augmentation plus importante du volume des émissions de la dette privée qui passe de 69,07 MMDH en 2018 à 82,61 MMDH en 2019.

Le chômage poursuit son envolée au deuxième trimestre sous l'effet du Covid-19



Le Haut-commissariat au plan vient de rendre publics les chiffres du chômage au deuxième trimestre 2020. Sans surprise, il en ressort assez clairement que le marché du travail demeure dans une situation précaire, sous l'effet de la propagation de la pandémie du coronavirus (Covid-19), de l'état d'urgence et du plein confinement.

Selon l'institution publique, l'économie marocaine a perdu 589.000 postes d'emploi, entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020, résultant d'une perte de 520.000 postes en milieu rural et de 69.000 en milieu urbain, contre une création annuelle moyenne de 64.000 postes au cours des trois années précédentes.

Dans une note d'information relative à la situation du marché du travail au deuxième trimestre 2020, le Haut-commissariat indique que cette perte a touché tous les secteurs d'activité, particulièrement dans l'agriculture, forêt et pêche, l'industrie y compris l'artisanat, les «services» et dans le BTP.

Concernant le secteur de l'agriculture forêt et pêche, il ressort que son volume d'emploi a baissé de 477.000 postes, entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020 (12,7% du volume d'emploi dans ce secteur), contre une perte annuelle moyenne de 90.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes.

De son côté, le secteur de l'industrie y compris l'artisanat » a perdu 69.000 postes d'emploi (5,1%), 37.000 en milieu urbain et

32.000 en milieu rural, contre une création annuelle moyenne de 32.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes, selon les données analysées par le HCP.

Quant au secteur des «services», il apparaît qu'il a perdu 30.000 postes d'emploi (0,6%), contre une création annuelle moyenne de 149.000 postes entre les deuxièmes trimestres des trois années précédentes, souligne l'institution.

S'agissant du secteur du BTP, les données font état de la perte de 9.000 postes d'emploi (0,8%), contre une perte annuelle moyenne de 27.000 postes entre

les deuxièmes trimestres des trois années précédentes.

Le HCP fait état également de la baisse de 45 à 22 heures du nombre moyen d'heures travaillées par semaine et par personne.

«En outre, 265 millions d'heures de travail par semaine ont été perdues par rapport au deuxième trimestre de 2019, ce qui équivaut à 5,5 millions d'emplois à temps plein», poursuit-il expliquant que cette baisse, de 53% au niveau national, a touché tous les secteurs, le BTP (71%), l'industrie y compris l'artisanat (63%), les services (54%) et l'agriculture, forêt et pêche (41%).

Dans ce contexte, le Haut-commissariat note que le nombre de chômeurs a augmenté de 496.000 personnes entre le deuxième trimestre de l'année 2019 et celui de 2020, passant de 981.000 à 1.477.000 chômeurs. Ce qui, précise-t-il, correspond à une augmentation de 50,6%.

A en croire le HCP, « cette hausse, résultant d'une augmentation de 311.000 chômeurs en milieu urbain et de 185.000 en milieu rural, a été enregistrée exclusivement parmi les personnes ayant déjà travaillé».

En outre, il ressort des chiffres du HCP que cinq régions concentrent 70,3% des chômeurs. Il s'agit de «Casablanca-Settat avec 22,9% de chômeurs, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (14,1%), de l'Oriental (13,1%), de Fès-Meknès (12,1%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (8,1%)».

Durant cette même période, les données recueillies montrent que le taux de chômage s'est accru de 4,2 points, passant de 8,1% à

12,3%, relève l'institution rappelant que la dernière fois où il avait franchi la barre des 12% remonte au deuxième trimestre de 2001.

A en croire le Haut-commissariat, «ce taux a enregistré une forte hausse aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, passant respectivement de 3% à 7,2% et de 11,7% à 15,6%».

Selon toujours le HCP, ce taux a également enregistré une forte hausse parmi les hommes, de 7,2% à 11,3% et les femmes, de 11,1% à 15,6% ; et a connu une forte hausse de 11,2 points parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, passant de 22,2% à 33,4%.

Il est à souligner que le taux de chômage des diplômés a enregistré une hausse de 3,7 points, passant de 14,5% à 18,2%. Elle « est plus prononcée parmi les détenteurs de certificats en spécialisation professionnelle (+11,7 points et un taux de 37%), de diplômés et certificats de l'enseignement fondamental (+4,6 points et un taux de 14,9%) et de diplômés en qualification professionnelle (+3,8 points et un taux de 20,3%) », explique-t-on.

Notons enfin qu'entre le deuxième trimestre de l'année 2019 et celui de 2020, la durée moyenne de chômage est passée de 38 mois à 24 mois; le volume des actifs occupés en situation de sous-emploi a augmenté de 365.000 personnes, passant de 994.000 à 1.359.000 personnes au niveau national ; tandis que les secteurs ayant connu une forte hausse du taux de sous-emploi sont l'industrie y compris l'artisanat (+6,9 points), le «BTP» (+5,9 points) et les «services» (+3,8 points).

Alain Bouthy

“
L'économie marocaine a perdu 589.000 postes d'emploi entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020

La CGEM lance un "Plan sanitaire"

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a annoncé, mardi, le lancement d'un "Plan sanitaire" mis à la disposition des entreprises pour les soutenir dans la mise en place des mesures préventives et sanitaires contre la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ce nouveau guide didactique, qui prend en considération les dernières évolutions de cette pandémie, a pour objectif d'accompagner les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, dans l'ensemble des étapes de mise en œuvre des mesures sanitaires, de la désinfection du transport de personnel au respect de la distanciation des postes de travail, indique la même source.

Le "Plan sanitaire" s'articule autour de six axes, à savoir le transport, l'accueil, les espaces communs, les postes de travail, la désinfection et le nettoyage, ainsi que la communication.

Son élaboration, basée sur les résultats d'une enquête terrain menée auprès d'un échantillon d'entreprises de différents secteurs d'activité, a connu la contribution des étudiants de l'École centrale de Casablanca sous l'encadrement de la Société marocaine de construction automobile (SOMACA) et la supervision de MM. Mohamed Bachiri et Mohammed Réda Lahmini, respectivement président et vice-président de la Commission innovation et développement industriel de la CGEM.

Depuis le début de la pandémie, la Confédération accompagne les entreprises dans la gestion de cette période délicate, notamment en mettant à leur disposition des outils pratiques pour la mise en place des dispositifs préventifs et sanitaires adéquats et l'adoption des best-practices anti-Covid-19.

Les besoins prévisionnels du Trésor entre 12 et 12,5 MMDH en août

Les besoins prévisionnels du Trésor au titre d'août 2020 varient entre 12 et 12,5 milliards de dirhams (MMDH), a annoncé la direction du Trésor et des finances extérieures (DTFE), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Dans un communiqué, la DTFE porte à la connaissance des investisseurs que "le recours au marché des adjudications des valeurs du Trésor au titre du mois d'août portera sur un montant se situant entre 12 et 12,5 MMDH".

En juillet dernier, les besoins prévisionnels du Trésor oscillaient entre 7 et 7,5 MMDH.

La finance participative, un écosystème en perpétuelle évolution

Trois ans après l'octroi de l'agrément aux premiers acteurs de la finance participative, le Maroc a mis sur les rails un nouvel écosystème financier à la grande satisfaction d'une clientèle en quête des offres alternatives de financement et des services bancaires rénovés.

Ce nouveau-né du paysage bancaire a connu une ascension fulgurante et un fort engouement des clients pour des produits phares comme Mourabaha immobilière et Mourabaha automobile devenus des modes de financement de prédilection pour une large frange des Marocains.

Les indicateurs d'activités communiqués régulièrement par la Bank Al-Maghrib (BAM) au sujet des performances des 5 banques et 3 fenêtres participatives en activité au Maroc confirment une croissance soutenue et des réalisations commerciales en nette amélioration de ces opérateurs qui n'ont cessé, depuis, de développer leur maillage territorial pour une large ouverture du marché national.

D'ailleurs, le réseau des banques

participatives a atteint 143 agences, y compris les espaces dédiés des fenêtres participatives, à fin avril 2020 contre 100 fin décembre 2018, alors que les comptes à vue ont dépassé les 96.454, en hausse de 48% par rapport à fin 2019, selon les derniers indicateurs des banques et fenêtres participatives publiés par BAM.

Les encours des financements Mourabaha octroyés par ces banques suivaient également une tendance haussière, reflétant la dynamique insufflée par le financement participatif au secteur bancaire, en offrant aux agents économiques de nouveaux circuits de financement pour faire aboutir leurs projets dans les meilleures conditions.

Pour ce qui est de l'encours total des financements participatifs par Mourabaha, contrat de vente par lequel la banque participative vend un bien mobilier ou immobilier de sa propriété à un client moyennant une commission, il a fiéolé la barre des 10 milliards de dirhams (MMDH) au titre des quatre premiers mois de cette année contre 9,1 MMDH à fin 2019, soit une variation annuelle de 67%.

Par catégorie, Mourabaha immobilière et Mourabaha automobile se sont établis respectivement à 9,02 MMDH (+62%) et 929,9 millions de dirhams (+103%) alors que l'encours de Mourabaha équipement s'est élevé à 116,2 MMDH (+8%).

Les financements participatifs par Mourabaha hors marges constatées d'avance (marge bénéficiaire globale fixée dans le contrat de vente par Mourabaha) ont totalisé un encours de 7,25 MMDH à fin avril 2020, précise la Banque centrale. L'encours de dépôts, indicateur phare de l'activité du secteur bancaire, affiche aussi des performances en bonne mine, les dépôts à vue ayant atteint 2,66 MMDH (+50%) et les dépôts d'investissements ont grimpé à 562,82 MDH.

"La finance participative au Maroc



est un secteur qui demeure juvénile mais à fort taux de croissance. En effet, les données publiées par la Banque centrale font ressortir que le secteur connaît une évolution spectaculaire à deux chiffres", fait observer Zakaria Meliani, professeur universitaire à la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales de Mohammedia.

Face à cette situation confortable et à fort potentiel, et dans un monde où la position géographique et la règle de droit sont devenues un moyen de drainage de fonds et de compétitivité économique, le Maroc peut jouer un rôle de leader financier en la matière, estime l'universitaire.

Et de relever: "Le Maroc peut profiter de l'effervescence accrue de cette industrie financière éthique et de la manne providentielle qu'elle engendre. Avec peu d'adaptations législatives, le pays peut devenir l'acteur africain et arabe majeur dans ce secteur".

Toutefois, l'universitaire a jugé nécessaire un effort d'innovation pour mettre à niveau l'offre de la finance participative. "Les techniques de financements utilisées dans la finance

participative sont empruntées, pour la plupart, au droit des ventes, cette industrie financière est tenue d'innover normalement et financièrement".

M. Meliani a également appelé à mettre à profit cette industrie naissante et à saisir les opportunités qui en découlent. "La finance participative pourrait attirer des financements pétrodollars de masse, contribuer à dynamiser l'économie locale en général et doper le secteur immobilier en particulier".

Pour Youssef Baghdadi, président du directoire de Bank Assafa, les réalisations des banques participatives qui sont au bout de leur troisième année d'activité sont satisfaisantes malgré leur démarrage dans un écosystème en cours de construction (absence de Takaful, absence d'instruments participatifs pour un refinancement compétitif, offre produite très limitée, etc).

Pour une montée en compétence rapide du secteur, le manager a jugé nécessaire la mise en place des instruments de financement compétitifs, notant qu'il faut arriver à construire un marché financier participatif avec un indice boursier participatif permettant

de drainer des investisseurs à la recherche de ce modèle.

En 2019, la Banque centrale a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative sur le plan réglementaire en délivrant, notamment, à la Caisse centrale de garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée baptisée "Sanad Tamwil" les activités de la garantie participative.

Bank Al-Maghrib a accompagné la CCG dans le processus de soumission et d'examen au Conseil supérieur des outèma de la documentation contractuelle des produits de garantie, de financement et de soutien.

Ainsi, quatre produits de garantie participative de la CCG, portant sur le financement de l'habitat et la très petite, petite et moyenne entreprise (TPME), ont vu le jour pour promouvoir et faciliter l'accès au mode de financement participatif pour les ménages désirant acquérir leurs logements ou les entrepreneurs pour le financement de leurs projets.

Par Youness Akrim
(MAP)



Le secteur demeure juvénile mais à fort taux de croissance

Assurances : repli des primes émises de 2,8% à fin mai

Le montant des primes émises s'est établi à 21 milliards de dirhams (MMDH) à fin mai 2020, en baisse de 2,8% par rapport à la même période d'un an auparavant, selon un rapport de Bank Al-Maghrib (BAM).

Ce mouvement de baisse a touché aussi bien l'assurance vie et capitalisation qui a concédé 5,2% que l'assurance non-vie qui s'est repliée de 1,1%, précise BAM dans un supplément Covid-19 de son rapport sur la stabilité financière, publié

conjointement avec l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) et l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Ledit rapport fait également ressortir que la collecte des produits d'épargne a reculé de 5,3% à 7,1 MMDH, notant que cette baisse a concerné les produits d'épargne classiques (en dirhams) qui représentent 90,7% de la collecte et dont le montant s'est établi à 6,5 MMDH (-9,4%), alors que la collecte des contrats en unités

de compte enregistre une hausse de 69,1% à 666,9 millions de dirhams (MDH), rapporte la MAP.

S'agissant des rachats, leur montant a diminué de 5,7% à 3,5 MMDH, en raison d'une contraction de la collecte nette de 4,8% à 3,6 MMDH, indique BAM, ajoutant que les placements des entreprises d'assurances, affectés aux opérations d'assurances se sont élevés à 167,3 MMDH en valeur d'inventaire à fin mai dernier, en croissance de 6,3% par rapport à la même

période de l'année précédente.

La ventilation par instrument montre une prépondérance des actifs de taux (50,7%) suivis des actifs d'action (43,5%), de l'immobilier (3,7%) et des autres placements (2,1%).

A contrario, le montant des plus-values latentes enregistre une forte baisse, impacté par la correction du marché boursier. Leur montant passe de 34,1 MMDH en 2019 à 11,7 MMDH au cours des cinq premiers mois de l'année en cours.

Yakari fait ses premiers pas au cinéma

Adaptation de la BD aux cinq millions d'albums vendus

Une success story discrète : avec son univers bienveillant et ses animaux qui parlent, Yakari, petit Indien d'Amérique dessiné en Suisse, a vendu cinq millions d'albums de BD ces 50 dernières années, et fait mercredi ses premiers pas au cinéma.

Le Sioux et son mustang Petit Tonnerre, dont les aventures à travers des paysages typiques de l'Ouest américain se déroulent dans de grandes cases aérées, avec des dialogues simples, accompagne chaque année des milliers d'enfants dans leurs premiers pas de lecteurs. Il a été traduit en 19 langues.

Un succès qui remonte à 50 ans, sous la plume de deux Suisses, figures de la BD classique francophone, Derib au dessin et Job au scénario. Ce dernier, nonagénaire, a récemment passé le flambeau.

"Yakari et le Bison blanc", "Yakari chez les Castors", "Au pays des Loups"... dans chacun de leurs albums, souvent matinés de magie, le petit Indien découvre un nouvel animal, reflète

de leurs préoccupations écologistes.

Et à 75 ans, Derib (Claude de Ribaupierre), installé en pleine nature dans sa maison natale de La-Tour-de-Peilz, au bord du Lac Léman, continue de veiller sur son bébé : il a gardé un oeil vigilant sur l'adaptation en dessin animé pour le grand écran, et dessiné le 41e album, prévu en fin d'année.

"Ce monde m'accompagne depuis 50 ans", explique à l'AFP ce "fanatique de la BD", qui confesse ne pas être un grand voyageur... et n'a jamais mis les pieds aux États-Unis ! Amateur de westerns, il est tombé amoureux des Américains, dont il continue de s'inspirer pour dessiner, de chez lui, six à huit heures par jour.

Admirateur de Franquin (Spirou, Gaston Lagaffe...), qui deviendra son ami, il a fait ses premières armes aux côtés de Peyo, auteur des Schtroumpfs et maître exigeant dont il sera une petite main pendant deux ans à Bruxelles.

"J'ai été intégré dans la famille BD très tôt", explique ce représentant suisse de la BD francophone, qui a tou-



jours voulu dessiner la nature. Ce fan de chevaux, qui en a eu pendant une trentaine d'années, reconnaît "un vertige" par rapport au succès de Yakari, ses cinq millions d'albums vendus, et sa "chance d'avoir un lectorat qui (le) suit".

En librairie, ce classique, dont les amateurs de BD contemporaine pourraient regretter le côté sage, se rachète de génération en génération, analyse le libraire spécialisé Marc Szyjowicz, patron des librairies BDNet - réseau Canal BD.

Lui-même n'hésite pas à la recommander : "Les enfants rentrent dedans, il y croient complètement, c'est bourré de culture amérindienne". "C'est une BD de qualité qu'il est important d'avoir dans son fonds, et qui, chose étonnante, a réussi à ne pas vieillir".

En effet, le succès ne se dément pas, avec 100.000 albums écoulés chaque année, selon son éditeur, tandis qu'en Allemagne, le dessin animé diffusé à la télé en a fait une star, peut-être plus connue que dans le monde fran-

çophone.

Déjà responsable de l'adaptation télé, Xavier Giacometti, scénariste du 41e tome, a pris les commandes du film "Yakari la grande aventure", en veillant à conserver "les grandes valeurs humanistes" du petit héros à la plume d'aigle sur la tête, dont "l'harmonie entre l'homme et la nature".

Le dessin animé, long-métrage tout en douceur loin des productions survitaminées des grands studios, respecte scrupuleusement l'univers du petit Indien. "Toute l'astuce de Yakari, c'est qu'il n'y a pas de vrais méchants. Il y a des pumas, des prédateurs... mais ils agissent soit par bêtise, soit par ignorance", explique le réalisateur.

"C'est l'ADN de Yakari : on laisse la place à l'imaginaire des enfants, on ne les prend pas pour des idiots".

Derib, lui, espère qu'avec les crises sanitaires et climatiques, "les valeurs de Yakari vont revenir : il faut oublier de réussir sa vie, de gagner de l'argent, et retourner vers l'essentiel".

Des fresques murales égaièrent la kasbah de Bni Ammar



Des artistes de divers horizons se sont réunis à la kasbah de Bni Ammar, à Zerhoun, pour réaliser des fresques murales destinées à égayer le quotidien de cette localité. Ces œuvres s'inscrivent dans le cadre de la manifestation "les couleurs de Bni Ammar", initiée par l'association "Iklaa" pour le développement intégré, avec le soutien du Syndicat marocain des artistes plasticiens professionnels et de la Direction régionale de la culture de Fès-Meknès. Cette initiative vise à mettre la lumière sur les monuments historiques de la kasbah, dans le cadre de sa mise à niveau touristique.

Dans une déclaration à la MAP, le président de l'association initiatrice, Mohamed Belmou, a souligné que cette structure, qui organise le "Festibaz", s'est contentée cette année de la manifestation "Couleurs de Bni Ammar", en raison des mesures préventives sanitaires pour la lutte contre la pandémie du Coronavirus. Cet événement, a-t-il ajouté, consiste en la réalisation d'une série de fresques murales par des artistes-peintres dans divers endroits de la Kasbah et la mise à niveau de certains monuments historiques pour encourager et mettre en valeur le patrimoine matériel national.

Pour l'artiste-plasticien, Lhabib El Hajjami, cette manifestation, qui intervient dans

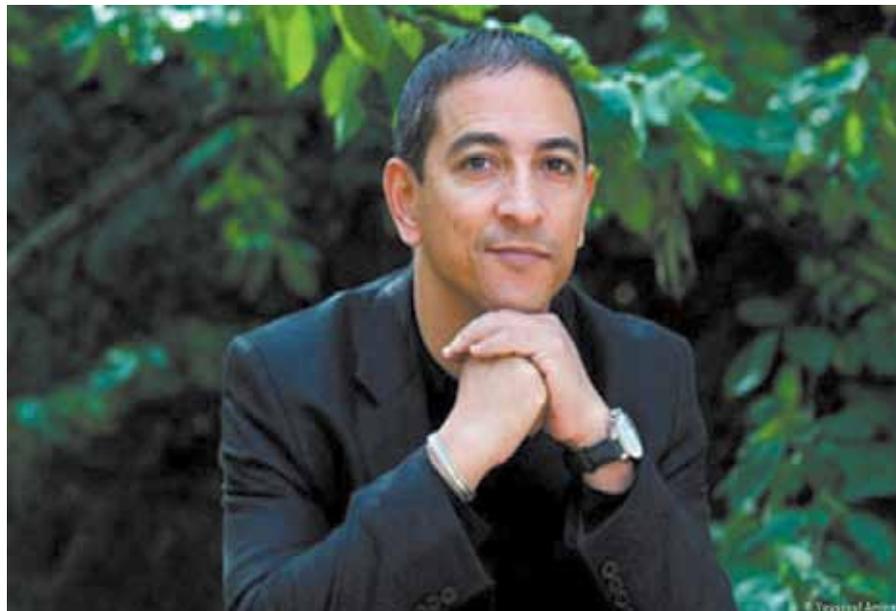
un contexte marqué par la lutte contre la pandémie du Covid19, tend à ériger le monde rural et les zones défavorisées en partie intégrante du mouvement culturel marocain. "À travers mes œuvres artistiques, je sensibilise le grand public aux moyens de se prévenir et de lutter contre la pandémie", a-t-il dit.

Selon ses initiateurs, cette manifestation s'inscrit dans la continuité des activités de l'édition précédente du 13ème Festibaz, reporté à l'été prochain, à cause de la Covid19.

Elle connaît la participation, entre autres, des artistes plasticiens Mustapha Ajmaa, Allal El Kasmi, Thami Fadili, Mohamed El Kadi, Abdenbi Loukili et Lamia El Fellous, qui ont tenu à faire un retour à la Kasbah et poursuivre le projet de la peinture des fresques, aux côtés des jeunes de la région.

Il s'agit du site archéologique de Sidi Lahcen, des portes et arcades extérieures, dans la perspective de déposer le dossier de la Kasbah pour sa sauvegarde en tant que patrimoine matériel national, après l'achèvement de la restauration de la Grande Mosquée, située au centre de la Kasbah. En outre, cette manifestation constituera un atelier ouvert pour les jeunes et enfants, afin d'interagir et de profiter des expériences des artistes plasticiens professionnels.

"Même pas mort", nouveau roman de Youssef Amine El Alamy



"Même pas mort" est l'intitulé d'un nouveau roman de l'écrivain et poète marocain Youssef Amine El Alamy, paru aux éditions Le Fenec en deux langues, français et arabe.

Dans ce nouvel ouvrage, Youssef Amine El Alamy, inconsolable un quart de siècle après la mort de son père, décide de ressusciter la mémoire de son père. Il détourne ainsi son passé pour lui inventer un avenir et le remettre au monde. Dans sa quête du père, l'auteur n'hésite pas à en-

dossier son identité, à porter son visage "comme on porte un masque qui dévoile plus qu'il ne cache", lit-on dans la note de présentation de l'ouvrage. Dans ce roman, le lecteur retrouve "le goût de l'auteur pour les retournements et l'invention", lui qui n'hésite pas "à prédire le passé et à se souvenir du futur". Porté par une écriture subtile à la fois douce et mordante, poursuit l'extrait représentatif, "Même pas mort" est un récit envoûtant, émouvant et bouleversant. Un "piéd de nez à la mort et un hymne à la vie".

Écrivain et artiste marocain, Youssef Amine El Alamy est l'auteur de plusieurs romans, dont "Un Marocain à New York", "Les clandestins" (Prix Grand Atlas et Prix Le Plaisir de Lire), "Oussama mon amour" et "Drôle de printemps". Auteur francophone, Youssef Amine El Alamy publie en 2005 "Tqarqib Ennab", un livre en Darija (arabe dialectal marocain) et obtient en 1999 le Prix du meilleur récit de voyage décerné par le British Council International pour ses écrits en anglais. Ses livres sont traduits dans plusieurs langues.

Bouillon de culture

Télévision

Sursis d'un an pour France 4, disparition fin août pour France Ô: la ministre française de la Culture a confirmé que la chaîne jeunesse survivrait pour services rendus pendant le confinement, tandis que la chaîne des Outre-mer quitte la TNT pour raisons budgétaires. Le projet de loi de réforme de l'audiovisuel, élaboré par son prédécesseur Franck Riester, prévoyait l'arrêt du signal TNT de France 4 et France Ô le 9 août, pour faire des économies et investir dans le numérique. Mais le gouvernement avait ouvert la porte en avril à un éventuel prolongement de France 4, la chaîne jeunesse de France Télévisions, dont les programmes éducatifs pendant le confinement ont été salués. Cinq jours avant la date fatidique, Roselyne Bachelot l'a confirmé dans un communiqué: l'arrêt de France 4 sur le canal 14 de la TNT est repoussé d'un an pour assurer la "transition nécessaire" à la "montée en puissance de l'offre jeunesse délinéarisée de France Télévisions", soit les plateformes numériques Okoo et Lumni. "Dans un contexte sanitaire qui demeure incertain, le report momentané de la fermeture d'une chaîne avec des programmes destinés à la jeunesse et pouvant servir de relais pédagogique complémentaire, apparaît souhaitable", explique le ministère.



Casey Affleck, en père protecteur dans un monde sans femmes dans "Light of My Life"



L'Américain Casey Affleck revient mercredi avec une œuvre personnelle, "Light of My Life", où l'acteur et réalisateur se heurte aux affres de l'éducation d'une fillette dans un monde apocalyptique où les femmes ont disparu. "Light of My Life" est la première réalisation de Casey Affleck, 44 ans, depuis son Oscar en 2017 pour sa performance d'acteur dans "Manchester By The Sea". L'année suivante, il avait renoncé à remettre l'Oscar de la meilleure actrice en raison d'accusations de harcèlement sexuel qui le visaient, et qui ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable. Son long-métrage d'une durée de 01H59 est l'un des rares films américains à sortir cet été, mais a déjà été diffusé aux États-Unis, avant la crise sanitaire.

Le frère de Ben Affleck, qui a longtemps fait carrière dans son ombre, y livre un récit angoissant: l'errance d'un père dont la fillette est l'une des rares survivantes d'une mystérieuse pandémie qui a décimé les femmes, peu avant sa naissance. Le danger est partout, toute solidarité a disparu.

Le père tente de protéger sa fille, à laquelle il raconte des histoires le soir dans leur tente, au cours de leur longue errance dans une forêt hos-

tile, froide et humide, à la recherche d'un refuge. Jusqu'à ce que celle-ci, interprétée par la débutante Anna Pniowsky, s'oppose à lui et veuille sortir du cocon.

Avant tout, "Light of My Life" est "l'histoire d'un parent et de son enfant" plutôt qu'un film "avec un message politique", a expliqué lors de la présentation de son film à la Berlinale 2019 Casey Affleck, qui a construit le film petit à petit, en racontant des histoires le soir à ses deux enfants.

Face à un père qui la protège mais parfois l'étouffe, la fillette "veut raconter sa propre histoire, et à la fin, elle y arrive", a complété l'actrice Anna Pniowsky. Comme un écho à ce message, l'actrice Elisabeth Moss, qui a marqué les esprits avec son personnage dans la série "La Servante écarlate", métaphore de l'exploitation des femmes dans la société, fait quelques apparitions dans le film.

Turné dans des paysages lugubres et des maisons abandonnées de l'Ouest canadien, "Light of My Life" joue aussi avec les codes de la science-fiction et des films d'horreur, des genres dont Casey Affleck était fan dans sa jeunesse, et auquel il assume faire des clin d'oeil.



Courtney Cox présente au cinquième volet de Scream

Le prochain volet de la saga Scream pourra compter sur la présence de deux de ses acteurs emblématiques. Courtney Cox fera partie du casting du cinquième film de la franchise, tout comme David Arquette, dont la participation au projet avait été annoncée il y a peu.

Les deux comédiens reprendront respectivement leurs rôles de la journaliste Gale Weathers et de l'officier de police Dewey Riley, rapporte Deadline.

Le tournage aura lieu en Caroline du Nord (États-Unis). «J'ai tellement hâte de revoir son visage», a-t-elle écrit samedi 1er août sur Instagram, en commentaire d'une vidéo montrant le cultissime masque du tueur.

Matt Bettinelli-Olpin et Tyler Gillett réaliseront le long-métrage, dont la sortie est attendue courant

2021. Ils succèdent à Wes Craven, metteur en scène des quatre premiers longs-métrages de la série, décédé en 2015.

Le scénario du prochain Scream a été confié à James Vanderbilt, auteur de The Amazing Spider-Man, et Guy Busick, à qui on doit notamment le script du récent Wedding Nightmare.

«On ne peut pas imaginer Scream sans l'incorruptible Gale Weathers et nous ressentons une grande joie et de l'humilité d'avoir l'opportunité de travailler avec Courtney. Nous sommes [...] ravis de nous joindre à elle pour le prochain chapitre», commente Radio Silence, un collectif de cinéastes dont font partie les deux coréalisateurs.

Depuis la sortie en 1996 du premier des quatre films de la franchise, cette dernière a généré des recettes mondiales dont le total atteint 600 millions de dollars.



Katy Perry révèle quelles sont ses chansons préférées sur son nouvel album

Katy Perry dévoilera très bientôt son nouvel album 'Smile', et la star n'a pas hésité à révéler quelques détails à ses fans lors d'une session live sur Instagram.

Evoquant ses morceaux préférés sur cet opus, elle a confié: "What Makes a Woman" est une de mes chansons favorites sur ce disque. C'est aussi une belle chanson sur les multiples facettes des femmes et sur combien elles savent s'adapter et sont fantastiques. Je m'en rends de plus en plus compte maintenant que je m'apprends à donner la vie. J'aime l'atmosphère du morceau car il est un peu plus acoustique, et j'adorerais aller dans cette direction à l'avenir. C'est le dernier titre de l'album, donc peut-être que cette fin n'est qu'un début.

Katy s'est aussi confiée sur le sens simple mais efficace de la chanson "Cry About It Later", déclarant: "Il y a beaucoup de chansons fortes et inspirantes sur cet album mais ce n'est pas le cas pour celle-ci. Parfois on a juste besoin de boire quelques verres pour ne pas penser à la personne qu'on veut oublier."

Katy a également admis que la chanson favorite de son fiancé Orlando Bloom sur ce disque était "Never Worn White", partageant: "Il adore 'Never Worn White'. Cette chanson était parfaite pour annoncer la bonne nouvelle (sa grossesse a été dévoilée dans le clip, ndlr)."

Par ailleurs, les tourtereaux ont récemment dû repousser leur mariage à nouveau en raison de la pandémie de coronavirus.

Résignée, Katy a partagé avec le Sunday Mirror: "On ne peut plus rien prévoir en 2020 car ces plans sont voués à l'échec. On veut juste donner naissance à un enfant en bonne santé. Tout le monde doit y aller doucement pour le moment."



Le premier métier de Meghan Markle

Meghan Markle a plusieurs cordes à son arc ! Bien avant d'être actrice et duchesse de Sussex, la femme du prince Harry avait exercé un premier métier pour payer ses factures. Un métier pour lequel elle a un talent particulier.

C'est en 2002 que Meghan Markle a fait ses premiers pas à la télévision. Il s'agissait du soap opéra Hospital Central, dans lequel elle tenait le rôle d'une simple figurante. Malgré les difficultés du métier d'actrice, la femme du prince Harry persévère et devient ensuite mannequin dans le jeu télévisé Deal or No Deal le 12 avril 2006. La version américaine d'À prendre ou à laisser, dans laquelle elle portait la mallette numéro 11. De 2004 à 2009, Meghan Markle écume les différents plateaux de séries américaines, dans lesquels elle aura des petits rôles. Après avoir joué dans le film Remember Me, aux côtés de Robert Pattinson, qui lui permettra de se faire connaître du grand public, la future duchesse de Sussex incar-

nera le rôle de Rachel Zane pendant les sept premières saisons de la série Suits, avant de rendre son tablier pour son mariage avec le prince Harry.

Mais bien avant de débiter sa carrière d'actrice, Meghan Markle a dû faire des petits boulots pour payer ses factures. Elle s'est donc orientée vers la calligraphie en tant que freelance à mi-temps, où elle proposait notamment ses services pour des calligraphies personnalisées pour des invitations à des mariages. Un talent qui a été très apprécié de la famille royale et qui a énormément servi à celle qui est en guerre contre le Daily Mail, puisqu'elle a plusieurs fois envoyé des cartes de vœux pendant son règne. D'ailleurs, l'Association Luminary Bakery avait reçu une carte de sa part et en avait partagé le contenu sur Twitter. L'occasion donc de découvrir la jolie écriture de Meghan Markle, tout en italique et en arabesques. En plus de la comédie, la duchesse de Sussex a donc un joli talent caché !



Taylor Swift fait de nouveau un tabac

Pour Taylor Swift, le succès est de nouveau au rendez-vous : son album *Folklore* s'est classé numéro un aux États-Unis. La superstar a surpris le monde entier avec son nouvel opus le 24 juillet dernier et ses fans se sont précipités pour l'écouter, lui permettant de décrocher la plus forte semaine de démarrage tous albums confondus depuis son précédent album, *Lover*, sorti en 2019.

Folklore a ainsi décroché la première place du classement Billboard 200 avec 846.000 unités d'équivalents ventes, ce qui en fait l'album le plus vendu de 2020 à ce jour, par rapport aux 867.000 unités qu'elle a vendues en septembre dernier. Ce nouvel exploit permet à la chanteuse américaine de devenir l'artiste féminine ayant obtenu le plus grand nombre d'albums prenant la première place du classement après une semaine d'exploitation, Beyoncé, Lady Gaga, Madonna et Britney Spears se trouvant toutes à égalité derrière elle avec six albums.

Folklore bat de loin le rappeur Logic, qui prend la deuxième place du classement Billboard 200 avec *No Pressure*. *Legends Never Die* de Juice WRLD passe de la première à la troisième place, tandis qu'un autre rappeur disparu, Pop Smoke, tombe à la quatrième place avec son album posthume *Shoot for the Stars, Aim for the Moon*. L'enregistrement original des acteurs de la comédie musicale de Broadway *Hamilton: An American Musical* complète ce top cinq.



Kim Kardashian et Kanye West au bord du divorce

C'est une crise sans précédent que vit le couple formé par Kim Kardashian et Kanye West. En pleine tempête médiatique, les deux stars tentent coûte que coûte de régler leurs problèmes conjugaux. Et la tâche s'annonce compliquée, alors que Kanye West a récemment défrayé la chronique après un meeting houleux et des tweets polémiques incriminant sa femme et sa belle-fille. Si les deux tourtereaux tourmentés évoquent depuis plusieurs mois la rupture, il semble pourtant qu'ils veuillent recoller les morceaux, comme le dévoile récemment le site américain TMZ.

Des sources ont ainsi dévoilé au tabloïd que le couple avait pris un jet privé dimanche 2 août pour prendre des vacances ensemble et essayer de régler leurs problèmes. Parviendront-ils à trouver un terrain d'entente ? Difficile de savoir tant les premières retrouvailles du couple ont été glaciales. Des photographies volées de ce moment et publiées dans

le *Daily Mail* ont montré Kim Kardashian en larmes. Selon une source proche du couple, qui s'est confiée à *People*, la femme d'affaires serait "à fleur de peau à propos de tout cela et aussi très éreintée."

Ces vacances improvisées constituent un dernier espoir pour le duo de passer du temps en tête-à-tête. En effet, Kim Kardashian et Kanye West se seraient très peu vus au cours des derniers mois. Reste que la liste des griefs du couple est longue. Surtout, le rappeur américain doit affronter certains désagréments liés à ses troubles bipolaires. Une situation complexe que tente d'endiguer la fille de Kris Jenner. La jeune femme a ainsi toujours tenu à soutenir son mari. "Je n'ai jamais parlé publiquement de la façon dont cela nous a affectés à la maison parce que je suis très protectrice avec nos enfants et je respecte la vie privée de Kanye, surtout en ce qui concerne sa santé", révélait-elle sur Instagram. Son amour sera-t-il suffisant pour faire face à cette crise ? Mystère et boule de gomme.

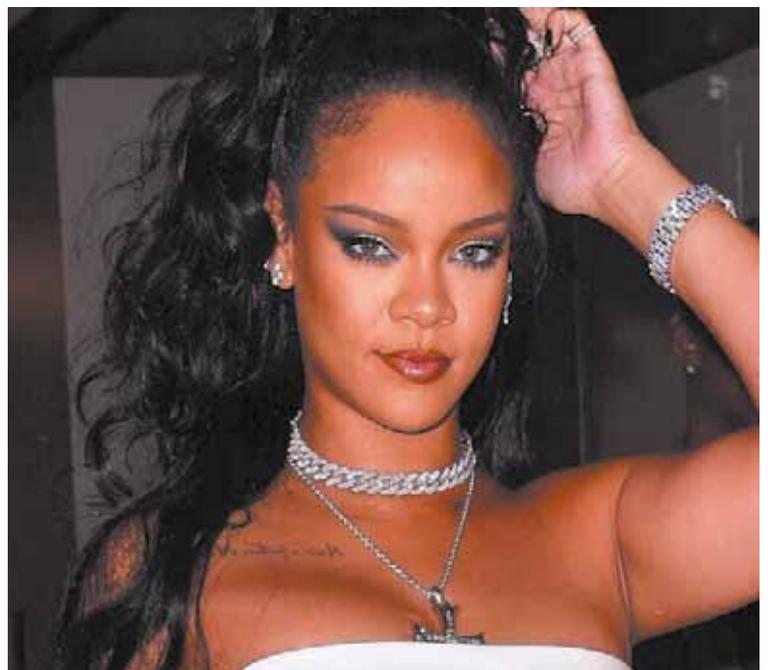
Le nouvel album de Rihanna vaudra l'attente

Rihanna a tenu à rassurer ses fans qui s'impatientent de son nouvel album : ils ne seront pas déçus lorsque son nouvel album sortira.

La chanteuse n'a en effet rien publié depuis *Anti*, en 2016, se concentrant plutôt sur ses percées dans le monde de la beauté et de la mode. Cependant, elle a dévoilé à *Entertainment Tonight* qu'elle travaillait sur de nouvelles chansons. « Je travaille toujours sur la musique, et quand je serai prête à la sortir, comme je le sens, ça sortira. Et vous n'allez être déçus ! Ça vaudra le coup », a-t-elle teasé.

« Je ne vais pas sortir un morceau juste parce que les gens attendent. Ça a pris du temps, je vais faire en sorte que ça vaille le coup », ajoute-t-elle, avant d'affirmer qu'elle est étonnée de sa longévité dans l'industrie.

« J'ai dix ans de plus, quinze ans de plus. J'ai toujours l'impression que c'était il y a quelques années, là c'est une décennie de plus. C'est à ça que je pense. Mais je suis reconnaissante de pouvoir me lancer dans de nouvelles aventures. C'était amusant, et je ne peux pas me plaindre », ajoute-t-elle.



K 2 METAL SARL
au capital de
300.000Dirhams
Siège Social : DR BIGUI
AIN HARROUDA
ROUTE 110 KM 14800
CASABLANCA.

1) L'AGE à Casablanca en date du 09/06/2020 de la Société SARL au capital de 300.000,00DHS dont le siège social est à Casablanca DR BIGUI AIN HARROUDA ROUTE 110 KM 14800.

- Prend acte et donne son accord pour la cession de 2250 parts par EL MOSTAFA ZOUBID au profit de MR NOURDINE JATTASSI.

- L'AG des porteurs des parts prend acte et donne son accord pour la démission de Mr EL MOSTAFA ZOUBID de la gérance.

- L'AG des porteurs des parts désigne dès à présent en qualité du gérant unique Monsieur NOURDINE JATTASSI CIN N° T148812.

- L'AG décide que la Société sera engagée par la Signature unique de gérant MR NOURDINE JATTASSI.

- Adoption des nouveaux statuts de la SARL associée à LA SARL.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 03/08/2020 sous le n° 741606.

N° 6180/PA

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Royal Golf Rabat
Dar Es Salam
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/2020

Le 09/09/2020 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam (km 8, Avenue Mohammed VI, Rabat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif à l'achat des pièces de rechange pour le matériel du Royal Golf Rabat Dar

Es Salam, en cinq (05) lots : Lot n° 1 : achat de pièces de rechange pour engins "TORO"

Lot n° 2 : achat de pièces de rechange divers

Lot n° 3 : achat de pièces de rechange pour engins "STIHL"

Lot n° 4 : achat de pièce de rechanges pour voiturettes de golf "EZGO"

Lot n° 5 : achat de pièce de rechange pour matériel d'arrosage

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré aux bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam, il peut également être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Lot n° 1 : Quatorze mille (14.000,00) dirhams.

Lot n° 2 : Trois mille cinq cent (3.500,00) dirhams.

Lot n° 3 : Mille (1.000,00) dirhams.

Lot n° 4 : Quatre mille cinq cent (4.500,00) dirhams.

Lot n° 5 : Cinq mille (5.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : Huit cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six dirhams, dix-sept centimes (875 186,17) dirhams toutes taxes comprises.

- Lot n°2 : Deux cent sept mille cinquante-deux dirhams, quatre-vingt-dix-huit centimes (207 052,98) dirhams toutes taxes comprises.

- Lot n°3 : Cinquante et un mille cent quarante sept dirhams, trente six centimes (51 147,36) dirhams toutes taxes comprises.

- Lot n°4 : Deux cent soixante-treize mille cent vingt dirhams (273 120,00) dirhams toutes taxes comprises.

- Lot n°5 : Trois cent vingt-six mille quatre-vingt et

onze dirhams, soixante centimes (326 091,60) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit les transmettre par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux précités ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'administration du Royal Golf Rabat Dar Es Salam ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 de règlement de consultation.

N° 6181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE TAROUDANT
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N°12/2020

Le 03 Septembre 2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

«Fourniture de petit matériel pour l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Taroudant dans la Province de Taroudant (PC 2020).»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau, Rue Settât -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille dirhams (1000,00 Dhs).

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 73050.00dhs (Soixante Treize Mille Cinquante Dhs 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : 1. Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;

2. Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Taroudant ;

3. Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

4. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau, Rue Settât -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille dirhams (1000,00 Dhs).

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 122 400.00dhs (Cent Vingt Deux Mille Quatre Cent Dhs 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : 1. Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;

2. Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Taroudant ;

3. Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

4. Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 6183/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 10/2020

Le 02 Septembre 2020 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

«Travaux de protection des appuis des ouvrages d'art sur Oued Souss au PK159+900 de la RN10 et au PK4+500 de la RP 1705 dans la Province de Taroudant

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settât -M'Haita Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchéspublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 65 000,00 Dhs (Soixante Cinq Mille Dirhams)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 4 719 849.60 Dhs (Quatre Millions Sept Cent Dix Neuf Mille Huit Cent Quarante Neuf Dhs, 60 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;

- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :

* Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

Secteur	Qualification	Classe
D	D9	3

* Pour les concurrents non installés au Maroc :

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N° 6184/PA

إعلان عن إيداع

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم تارودانت
دائرة أولاد تايمة
قيادة مشرع العين
جماعة مشرع العين العين
مكتب الصناعات والشؤون التقنية

يعلن رئيس جماعة مشرع العين إقليم تارودانت إلى علم العموم ، أن مشروع

تصميم تهيئة مركز جماعة مشرع العين وضابطته قد تم إيداعه بمقر الجماعة قصد البحث العلمي

وذلك خلال فترة مدتها شهرا واحدا بدءا من 13 غشت 2020 إلى غاية 14 شتنبر 2020 وأن ملفا

وسجلا سيوضعان لهذا الغرض في متناول العموم بمكتب الصناعات والشؤون التقنية بمقر الجماعة

قصد إدراج ملاحظاتهم وذلك أثناء أوقات العمل الرسمية .

N° 6179/PA



Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

En application du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa et de la Circulaire C9/20/DEPP, du 31 mars 2020, du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

N° Appel d'Offres	Objet de l'appel d'offres	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire	Estimation financière du Marché
N°AO/CB/03 /2020	Prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace récréatif au niveau de la décharge réhabilitée de Sidi Moumen - Casablanca	Le 01/09/2020 à 11 heures	12.000,00 dhs	800.000,00 dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA.S.A à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics

www.marchespublics.gov.ma;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les dossiers des soumissionnaires peuvent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou être déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAÏA S.A, ou être remis au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermé et cacheté, à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAÏA S.A
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Une visite des lieux sera organisée au site de la décharge réhabilitée de Sidi Moumen - Casablanca, le 18 Août 2020 à 10h00. Le rendez-vous est fixé au siège de la société CASABLANCA BAÏA S.A : 14 Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
La société CASABLANCA BAÏA
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma

N° 6136/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 43/2020

Le 08 septembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : fourniture et pose de signalisation verticale et de dispositifs de sécurité sur la RP4702 du PK 0+000 au PK27+600 et la RP4704 du PK0+000 au PK30+000, du PK55+500 au PK85+500 et du PK 105+000 au PK 111+500. Province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante mille (40.000,00) dirhams
L'estimation du maître d'ouvrage est : Deux millions huit cent douze mille huit cent (2.812.800,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation
Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
X : Signalisation et équipement de sécurité.	X.2 : Travaux de signalisation verticale et équipement de sécurité	2

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N° 6139/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 41/2020

Le 07 septembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : Contrôle de la qualité des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

La caution provisoire est fixée à : Vingt mille (20 000,00) dirhams;
L'estimation du maître d'ouvrage est : Un million quatre cent cinquante quatre mille neuf cent vingt huit (1.454.928,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...); CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...); CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	2

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 7 de règlement de la consultation.

N° 6137/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 42/2020

Le 07 septembre 2020 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : Contrôle de la qualité des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés), sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

La caution provisoire est fixée à : Vingt mille (20 000,00) dirhams;
L'estimation du maître d'ouvrage est : Un million six cent soixante douze mille quatre vingt (1.672.080,00) dirhams toutes taxes comprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...); CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...); CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	1

Pour les concurrents non installés au Maroc

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 4 de règlement de la consultation.

N° 6138/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE BERKANE
 CERCLE D'AKLIM
 CAIDAT BENI OURIMECH
 COMMUNE BOUGHRIBA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :01/2020

Le 01/09/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la commune de Boughriba à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour

AMENAGEMENT DES CHEMINS ET PISTES RELEVANT DE LA COMMUNE BOUGHRIBA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège **service technique de cette commune**, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cinquante cinq mille dirhams (55 000,00 dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Trois millions Six cent quarante et un mille quatre cent quatre vingt dix sept dirhams et 20 cts (3.641.497,20 dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatives aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer par voie électronique au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service technique de cette commune
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification établie par le Ministère de l'équipement, Transport et Logistique.

Secteur	Classe	Qualifications exigées
B	3	B6

Pour les concurrents non installés au Maroc :

Doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 6140/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
 DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 22/AREF/2020

Le 31/08/2020 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'impression des guides pour les enseignants et des fascicules pour les élèves des établissements primaires relevant de l'AREF MARRAKECH SAFI

Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage Exonéré de toute taxe
13 000,00 (Treize mille dirhams)	869 178,00 DHS (Huit cent soixante neuf mille cent soixante dix huit dirhams.)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech

- ♦ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- ♦ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- ♦ Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

N° 6141/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH SAFI
 PROVINCE DE SAFI
 CONSEIL PROVINCIAL

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020/BP.

Le Président du conseil provincial de Safi, informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 01/2020/BP, relatif A : **LA CONCEPTION ET LE SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES PUBLIQUES : PLACE ISTIQLAL ET LA PLACE BOUDHEB A LA VILLE DE SAFI**

Publiée dans les journaux suivants :

- Rissalat al oumma N° 11575 du 15 juillet 2020
- Libération N°9066 du 14 juillet 2020
- Est modifié comme suit :
- Les dossiers des architectes sont :
- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau d'ordre du conseil provincial de safi.
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

N° 6143/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE D'ESSAOUIRA
 CONSEIL PROVINCIAL D'ESSAOUIRA
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2020/BP

Le 01/09/2020 à 10H00, il sera procédé, à la salle de réunion du Conseil Provincial d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : **Travaux de construction de la route reliant douar Taragante et la RP 2215 sur 0,676 km et la route reliant douar Ifradn et la RP 2215 sur 1,079 km commune Ait Daoud Province d'Essaouira.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **15.000,00 DH** (Quinze mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **1 353 711,00 DH** (Un million trois cent cinquante trois mille sept cent onze Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- * Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Générale du Conseil Provincial d'Essaouira.
- * Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction précitée.
- * Soit les envoyer par voie électronique.
- * Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

2-Un dossier technique comprenant :

- * Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie légalisée du Certificat de Qualification et de Classification des entreprises de BTP institué par le département de l'Équipement :

SECTEUR	Qualifications exigées	Classe minimale
B	B1, B3 et B5	4

* Pour les entreprises non installées au Maroc

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 4 du règlement de consultation

N° 6142/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Figuig
Commune de Figuig
Bureau des Ressources Humaines

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة البوحيج
جماعة فجيح
مكتب الموارد البشرية

إعلان
عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020

ينهي رئيس جماعة فجيح إلى علم جميع الموظفين المنتسبين إلى ميزانية الجماعة والمستوفين للشروط النظامية أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020، على الساعة التاسعة صباحاً بقرم الجماعة وذلك وفقاً للبرمجة التالية :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	عدد المناصب العتباري بشأنها	تاريخ إجراء الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيدات	شروط ولوج الامتحان
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	01	2020/12/16	2020/08/28	التوفر على الأقل عند تاريخ إجراء الامتحان على ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية في الإطار الأصلي.
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	01	2020/09/02		
مساعدتقي من الدرجة الثالثة	مساعدتقي من الدرجة الثانية	02	2020/09/03		

هذه ويجب أن تودع طلبات المشاركة، بمكتب الموارد البشرية بالجماعة قبل آخر أجل لإيداع الترشيدات.

N° 6145/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION N°: 13/SB/2020

Le 07/09/2020, à 10h30, Il sera procédé, dans les bureaux de la direction provinciale du MENFPESRS de sidi Bennour, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration suivant: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE BNI HILAL A LA COMMUNE BNI HILAL - PROVINCE SIDI BENNOUR.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du MENFPESRS à SIDI BENNOUR, service des affaires administratives et financières et constructions et équipement et patrimoine, avenue Dakhla, Rue Meknès. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 160 000,00 Dhs – Cent Soixante Mille Dirhams.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 11 514 247,20Dhs(TTC) (OnzeMillions CinqCent quatorze Mille Deux Cent quarante SeptDirhams, 20 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des affaires administratives et financières, des Constructions, de l'Équipement et du Patrimoine relevant de la direction provinciale Bd DAKHLA Rue de Meknès, Sidi Bennour.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'Appels d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier électronique au portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

* La visite des lieux sera programmée le 26Août2020 à 10h30 du matin.

* Pour le dossier technique les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de classification et de qualification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A-2	3

* Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 6146/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :29/2020/INV

Le 08/09/2020 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de l'enseignement supérieur et recherche scientifique à Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 29/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (CinqMilleDhs)	348 000,00 Dhs (Trois Cent Quarante Huit Mille Dirhams)
2	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	4 000,00 Dhs (Quatre Mille Dhs)	270 216,00Dhs (Deux Cent Soixante Dix Mille Deux Cent Setze Dirhams)
3	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	6 000,00 Dhs (Six Mille Dhs)	427960,80 Dhs (Quatre Cent Vingt Sept Mille Neuf Cent Soixante Dirhams Quatre Vingt Centimes)
4	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	316 020,00 Dhs (Trois Cent Soixante Mille Vingt Dirhams)
5	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	6 000,00 Dhs (Six Mille Dhs)	399 204,00 Dhs (Trois Cent Vingt Dix Mille Deux Cent Quarante Dirhams)
6	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	6 000,00 Dhs (Six Mille Dhs)	387 912,00 Dhs (Trois Cent Quarante Sept Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
7	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	3 000,00 Dhs (Trois Mille Dhs)	199 920,00 Dhs (Cent Quarante-Vingt Dix Mille Neuf Cent Vingt Dirhams)
8	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	367713,60 Dhs (Trois Cent Soixante Sept Mille Sept Cent Treize Dirhams Soixante Centimes)
9	Travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	7 000,00 Dhs (Sept Mille Dhs)	487920,00 Dhs (Quatre Cent Quarante-Vingt Sept Mille Neuf Cent Vingt Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6147/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :35/2020/INV

Le 14/09/2020 à 14 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 35/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement de cinq (05) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	752 566,80Dhs (Sept Cent Cinquante Deux Mille Cinq Cent Soixante Six Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
2	Travaux de remplacement de cinq (05) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	748 210,80 Dhs (Sept Cent Quarante Huit Mille Deux Cent Dix Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
3	Travaux de remplacement de six (06) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	903 117,60 Dhs (Neuf Cent Trois Mille Cent Dix Sept Dirhams Soixante Centimes)
4	Travaux de remplacement de six (06) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	5 000,00 Dhs (Cinq Mille Dhs)	903 117,60 Dhs (Neuf Cent Trois Mille Cent Dix Sept Dirhams Soixante Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	5
2	A	A2	5
3	A	A2	5
4	A	A2	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6148/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT
DE L'ORIENTAL

**AVIS RECTIFICATIF
DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°1/2020**

Le Directeur Général du Centre Régional d'Investissement de l'Oriental annonce au public que l'appel d'offre n°1/2020 relatif aux travaux de réaménagement du siège du Centre Régional d'Investissement de l'Oriental, publié dans le journal libération le 07/08/2020, est modifié comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à **Cent Cinquante Mille Dirhams (150 000Dhs)**.

Au lieu de:

Le cautionnement provisoire est fixé à **Cent Mille Dirhams (100 000Dhs)**.

N° 6149/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :30/2020/INV

Le 09/09/2020 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 30/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement huit (08) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille dhs)	1 118 590,80 Dhs (Un Millions Cent Dix Huit Mille Cinq Cent Quatre-Vingt Dix Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
2	Travaux de remplacement douze (12) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25 000.00 (Vingt Cinq Mille Dhs)	1 675 279,20 Dhs (Un Millions Six Cent Soixante-Quinze Mille Deux Cent Soixante Dix Neuf Dirhams Vingt Centimes)
3	Travaux de remplacement de neuf (09) salles de classe en préfabriqués aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18 000.00 (Dix Huit Mille Dhs)	1 259 048,40 Dhs (Un Millions Deux Cent Cinquante Neuf Mille Quarante Huit Dirhams Vingt Centimes)
4	Travaux de remplacement dix (10) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	21 000.00 (Vingt et Un Mille Dhs)	1 399 812,00 Dhs (Un Millions Trois Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Douze Dirhams)
5	Travaux de remplacement douze (12) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25 000.00 (Vingt Cinq Mille Dhs)	1 679 635,20 Dhs (Un Millions Six Cent Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Trente Cinq Dirhams Vingt Centimes)
6	Travaux de remplacement sept (07) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	14 000.00 (Quatorze Mille Dhs)	979 675,20 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Soixante Quatre Dirhams Vingt Centimes)
7	Travaux de remplacement onze (11) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000.00 (Vingt Trois Mille Dhs)	1 539 813,60 Dhs (Un Millions Cinq Cent Trente Neuf Mille Huit Cent Trente Trois Dirhams Vingt Centimes)
8	Travaux de remplacement neuf (09) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18 000.00 (Dix Huit Mille Dhs)	1 259 942,40Dhs (Un Millions Deux Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quarante Deux Dirhams Quarante Centimes)
9	Travaux de remplacement quatorze (14) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	29 000.00 (Vingt Neuf Mille Dhs)	1 959 890,40 Dhs (Un Millions Neuf Cent Cinquante Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingt Dix Dirhams Quarante Centimes)
10	Travaux de remplacement sept (07) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	14 000.00 (Quatorze Mille Dhs)	979 831,20 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Huit Cent Trente et Un Dirhams Vingt Centimes)
11	Travaux de remplacement onze (11) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000.00 (Vingt Trois Mille Dhs)	1 539 891,60 Dhs (Un Millions Cinq Cent Trente Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingt Onze Dirhams Soixante Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4
5	A	A2	4
6	A	A2	5
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4
10	A	A2	5
11	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6151/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FIGUIG
CERCLÉ DE FIGUIG
CAIDAT DE TENDRARA
COMMUNE DE MAATARKA
N°:C.M/B.P

AVIS DE CONCOURS N° 01/2020

Le président de conseil de la commune Maatarka annonce qu'un concours d'aptitude professionnelle pour accéder au grade: **rédacteur 2^{ème} grade, adjoint administratif 1^{er} grade et adjoint technicien 2^{ème} grade** aura lieu samedi **29/08/2020** ; à la salle de réunion de la commune de Maatarka à Tendrara ; ce concours est ouvert devant les fonctionnaires de la commune ayant respectivement des grades de : **Rédacteur 3^{ème} grade , adjoint administratif 2^{ème} grade et adjoint technicien 3^{ème} grade** titulaire tout en disposant de **6 ans d'ancienneté** audit grades **jusqu'au 30/07/2020**; le nombre de poste à pouvoir est un **seul pour chaque grade** . les fonctionnaires de la commune ayant les conditions requises précités sont appelé à déposer leurs demandes de candidature au nom de Mr : le président de la commune de Maatarka auprès du service des ressources humaines **avant le 24/08/2020 à 15 heures** dernier délai d'acceptation des demandes .

N° 6150/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :31/2020/INV

Le 10/09/2020 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 31/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement treize (13) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	27 000.00 (Vingt-sept Mille dhs)	1 819 774,20 Dhs (Un Millions Huit Cent Dix Neuf Mille Sept Cent Soixante Quatorze Dirhams Vingt Centimes)
2	Travaux de remplacement sept (07) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000.00 (Quinze Mille dhs)	979 900,32 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cents Dirhams Trente Deux Centimes)
3	Travaux de remplacement de sept (07) salles de classe en préfabriqués aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000.00 (Quinze Mille Dhs)	979 929,26 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Neuf Cent Vingt Neuf Dirhams Vingt Six Centimes)
4	Travaux de remplacement quinze (15) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	30 000.00 (Trente Mille Dhs)	2 099 859,48 Dhs (Deux Millions Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Neuf Dirhams Quarante Huit Centimes)
5	Travaux de remplacement six (06) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	12 000.00 (Douze Mille Dhs)	839 910,90 Dhs (Huit Cent Trente Neuf Mille Neuf Cent Dix Dirhams Quatre-Vingt Six Centimes)
6	Travaux de remplacement dix (10) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000.00 (Vingt Mille Dhs)	1 399 929,48 Dhs (Un Millions Trois Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Vingt Neuf Dirhams Quarante Huit Centimes)
7	Travaux de remplacement huit (08) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille Dhs)	1 119 922,08 Dhs (Un Millions Un Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Vingt Deux Dirhams Huit Centimes)
8	Travaux de remplacement neuf (09) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18 000.00 (Dix-huit Mille Dhs)	1 259 947,11Dhs (Un Millions Deux Cent Cinquante Neuf Mille Neuf Cent Quarante Sept Dirhams Onze Centimes)
9	Travaux de remplacement dix (10) salles de classe en préfabriqués écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000.00 (Vingt Mille Dhs)	1 399 881,48 Dhs (Un Millions Trois Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Quatre-Vingt Un Dirhams Quarante Huit Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	5
3	A	A2	5
4	A	A2	4
5	A	A2	5
6	A	A2	4
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6152/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

Avis de Report
de l'A.O.O N° 24/2020/BG.

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°24/2020/BG relatif à l'acquisition d'un drone et accessoires au profit de la province d'el jadida est reporté au jeudi 03 septembre 2020 à 10 h au lieu du mercredi 12 Aout 2020 à 10 :00 heures.

Le reste sans changement.

N° 6153/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :32/2020/INV

Le 11/09/2020 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 32/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement de onze (11) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000.00 (Vingt Trois mille dhs)	1 539 634,80 Dhs (Un Millions Cinq Cent Trente Neuf Mille Six Cent Trente Quatre Dirhams Quatre-Vingts-Centimes)
2	Travaux de remplacement de dix (10) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	21 000.00 (Vingt et Un Mille dhs)	1 399 857,60 Dhs (Un Millions Trois Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante Sept Dirhams Soixante Centimes)
3	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille Dhs)	1 119 912,00 Dhs (Un Millions Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
4	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille Dhs)	1 119 912,00 Dhs (Un Millions Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
5	Travaux de remplacement de six (06) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	12 000.00 (Douze Mille Dhs)	839 820,00 Dhs (Huit Cent Trente Neuf Mille Huit Cent Vingt Dirhams)
6	Travaux de remplacement de douze (12) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25 000.00 (Vingt Cinq Mille Dhs)	1 679 319,60 Dhs (Un Millions Six Cent Soixante Dix Neuf Mille Trois Cent Dix Neuf Dirhams Soixante Centimes)
7	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille Dhs)	1 119 912,00 Dhs (Un Millions Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
8	Travaux de remplacement de onze (11) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000.00 (Vingt Trois Mille Dhs)	1 539 634,80 Dhs (Un Millions Cinq Cent Trente Neuf Mille Six Cent Trente Quatre Dirhams Quatre-Vingts-Centimes)
9	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	16 000.00 (Seize Mille Dhs)	1 119 912,00 Dhs (Un Millions Cent Dix Neuf Mille Neuf Cent Douze Dirhams)
10	Travaux de remplacement de six (06) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	12 000.00 (Douze Mille Dhs)	839 820,00 Dhs (Huit Cent Trente Neuf Mille Huit Cent Vingt Dirhams)
11	Travaux de remplacement de sept (07) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	14 000.00 (Quatorze Mille Dhs)	979 777,20 Dhs (Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille Sept Cent Soixante-dix Dirhams Vingt Centimes)
12	Travaux de remplacement de cinq (05) salles de classe en préfabriquées aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	10 000.00 (Dix Mille Dhs)	699 841,20 Dhs (Six Cent Quatre-Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Quarante et Un Dirhams Vingt Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4
5	A	A2	5
6	A	A2	4
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4
10	A	A2	5
11	A	A2	5
12	A	A2	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6154/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :36/2020/INV

Le 15/09/2020 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 36/2020/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire(DH)	Estimation (TTC)
1	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22 000.00 (Vingt Deux Mille)	1 473 096,00 Dhs (Un Millions Quatre Cent Soixante Treize Mille Quatre-Vingt Seize Dirhams)
2	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22 000.00 (Vingt Deux Mille)	1 476 508,80 Dhs (Un Millions Quatre Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Dirhams Quatre-Vingts-Centimes)
3	Travaux de construction de douze (12) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	27 000.00 (Vingt Sept Mille)	1 771 860,00 Dhs (Un Millions Sept Cent Soixante et Onze Mille Huit Cent Soixante Dirhams)
4	Travaux de construction de treize (13) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	29 000.00 (Vingt Neuf Mille)	1 919 460,00 Dhs (Un Millions Neuf Cent Dix Neuf Mille Quatre Cent Soixante Dirhams)
5	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22 000.00 (Vingt Deux Mille)	1 476 403,20 Dhs (Un Millions Quatre Cent Soixante Seize Mille Quatre Cent Trois Dirhams Vingt Centimes)
6	Travaux de construction de cinq (5) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	11 000.00 (Onze Mille)	738 066,00 Dhs (Sept Cent Trente Huit Mille Soixante Six Dirhams)
7	Travaux de construction de huit (8) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18 000.00 (Dix Huit Mille)	1 181 148,00 Dhs (Un Millions Cent Quatre-Vingt Un Mille Cent Quarante Huit Dirhams)
8	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22 000.00 (Vingt Deux Mille)	1 476 517,20 Dhs (Un Millions Quatre Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Dix Sept Dirhams Vingt Centimes)
9	Travaux de construction de neuf (9) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000.00 (Vingt Mille)	1 328 896,80 Dhs (Un Millions Trois Cent Vingt Huit Mille Huit Cent Quatre-Vingt Seize Dirhams Quatre-Vingts-Centimes)
10	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18 000.00 (Dix Huit Mille)	1 181 241,60 Dhs (Un Millions Cent Quatre-Vingt Un Mille Deux Cent Quarante et Un Dirhams Soixante Centimes)
11	Travaux de construction de onze (11) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	24 000.00 (Vingt Quatre Mille)	1 624 207,20 Dhs (Un Millions Six Cent Vingt Quatre Mille Deux Cent Sept Dirhams Vingt Centimes)
12	Travaux de construction de quatre (4) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	9 000.00 (Neuf Mille)	590 528,40 Dhs (Cinq Cent Quatre-Vingt Dix Mille Cinq Cent Vingt Huit Dirhams Quarante Centimes)
13	Travaux de construction de dix (10) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22 000.00 (Vingt Deux Mille)	1 476 540,00 Dhs (Un Millions Quatre Cent Soixante Seize Mille Cinq Cent Quarante Dirhams)
14	Travaux de construction de cinq (5) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	11 000.00 (Onze Mille)	738 270,00 Dhs (Sept Cent Trente Huit Mille Deux Cent Soixante Dix Dirhams)
15	Travaux de construction de trois (3) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	6 000.00 (Six Mille)	442 519,20 Dhs (Quatre Cent Quarante Deux Mille Cinq Cent Dix Neuf Dirhams Vingt Centimes)
16	Travaux de construction de quatre (4) salles préscolaires aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	9 000.00 (Neuf Mille)	588 902,40 Dhs (Cinq Cent Quatre-Vingt Huit Mille Neuf Cent Deux Dirhams Quarante Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4
5	A	A2	4
6	A	A2	5
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4
10	A	A2	4
11	A	A2	4
12	A	A2	5
13	A	A2	4
14	A	A2	5
15	A	A2	5
16	A	A2	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6155/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Justice
Cour d'appel de commerce
de Casablanca
Tribunal de Commerce
de Casablanca
Dossier N° : 129888
CP N° : 9705
Cession de Fonds
de commerce Par
Monsieur LHOUSSINE
WAHMANE
N° CIN B46646
A Monsieur
NABIL CHEFAOUI
N° CIN BH133358

La Totalité du fonds de commerce à usage de marchand de vêtements confectionnés exploités dans le local commercial au rez-de-chaussée sis à Casablanca N° 44 Rue Abdelmoumen Derb Lbaladia
Inscrit au registre de commerce de Casa sous N° 371126

Les oppositions seront reçues au secrétariat greffe du tribunal de commerce (Service du registre du commerce) dans les quinze jours au plus tard après la deuxième insertion.
1ère: Insertion
2ème: Insertion

N°6211/PA

STE PRESING CHAM-
PLAIN SARL AU
36, AVENUE LALA YA-
COUT CASABLANCA
RC N° : 313 677

Avis d'information

Le gérant de la société a décidé la cessation de l'activité de pressing à partir du 15-08-2020

Nous informons nos aimables clients de bien vouloir se présenter pour prendre leurs vêtements.

Passé ce délai nous ne sommes pas responsable

N°6212/PA

CAFE ADIKEN SARL
Cession des parts sociales,
Démission des cogérants
et nomination
d'un nouveau
gérant-unique

Aux termes des délibérations en date du 14-07-2020, l'A.G.E des associés de la société « CAFE ADIKEN » SARL au capital de 800.000,00 DH sise à Casablanca, Qt Racine 4 Rue Abou Al Mahassine Arrouyani, a décidé :

Les cessions de parts sociales.
Donné son approbation pour les cessions de parts et constate la nouvelle répartition du capital, à savoir :
M. BENCHAABOUN
Faycal : 2.720 Parts sociales
Mme BENNANI Loubna : 2.640 Parts sociales
Mme EL HASSANI Ilham : 2.640 Parts sociales
Total : 8.000 Parts sociales
Démission des fonctions des co-gérants présentés par Mme BENNANI Loubna et Mme EL Hassani Ilham et nomination de M. BENCHAABOUN Faycal en qualité de gérant unique pour une durée illimitée avec la signature unique du gérant unique sus-nommé. Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 03-08-2020 sous le N°741591.

N°6213/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/07/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " NIMES WORK" S.A.R.L.AU
Siège Social : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
Associé unique :
-Mr.MOHAMMED EL AMMALYA apporteur en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet :
□ NEGOCE
□ PRESTATION DES SERVICES
□ MARCHAND DU MATERIEL INFORMATIQUES ET FOURNITURES DU BUREAU □ FORMATION
□ MOBILIER DE BUREAU
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr.MOHAMMED EL AMMALYA
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 467985.
N°6160/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/07/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " BORJ ECO" S.A.R.L.AU
Siège Social : 5 BD ABDELLAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA
Associé unique :
-Mr.MOHAMMED EL AMMALYA apporteur en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet :
□ NEGOCE
□ VENTE DES FOURNITURES DE BUREAU
□ VENTE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
□ TRAVAUX DIVERS
□ PRESTATION DES SERVICES
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr.MOHAMMED EL AMMALYA
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 467993.
N°6161/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM:
0668792975. Constitution
d'une S.A.R.L.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/07/2020, il a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques

sont les suivantes :
Dénomination : " NIORT PROMO" S.A.R.L.AU
Siège Social : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Associé unique :
-Mr.M'BAREK EL KHAYARI apporteur en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet :
PROMOTION IMMOBILIERE
Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr.M'BAREK EL KHAYARI
Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N° 467997.
N°6162/PA

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 16/07/2020 de la société FINISTRAT SARL, il a été décidé :

*-Augmentation du capital social qui était actuellement UN MILLION dirhams (1.000.000,00 dhs) d'une somme de UN MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (1.500.000,00 dhs) pour le porter ainsi à DEUX MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAMS (2 500 000,00 dhs) par la création et l'émission de 15 000 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100 dhs chacune.

La présente augmentation est faite par compensation des créances liquides et exigibles de porteur de parts sociales contre la société, par conséquent modification de l'article VI des statuts. * Nouvelle répartition du capital :

- Mr. AALLAM HAFID 12 500 Parts Soit 1 250 000,00 DHS
- Mr. AIT BOUTSSERGAL MOHAMED 12 500 Parts Soit 1 250 000,00 DHS
T O T A L
: 25 000 Parts Soit 2 500 000,00 DHS

* La mise à jour des statuts. II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 06/08/2020 sous le numéro 742096.

N°6163/PA

Constitution
HB SAFETY COMPANY
SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : Société HB SAFETY COMPANY S.A.R.L.AU
Objet :
• COMMERCE IMPORT EXPORT EQUIPEMENT MATERIEL DE PROTECTION INDIVIDUEL ET DE SECURITE GENERALE.
Durée : 99 ans

Siège social : N° 53 RUE 41 LOTIS ELGHFIRAT QU KAOUKI SAFI.
Le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 de dirhams ; il est divisé en 1 000 parts de 100dhs chacune entièrement libérées en numé-

raire attribués par :
Mr. BEL KHERRAS HAMZA 1000 Parts
Soit un total de 1 0 0 0 Parts
Gérance: la société est nommée en qualité de gérant, Mr. BEL KHERRAS HAMZA
Année sociale : du 01 janvier au 31 décembre de chaque année.
Le N° du registre du commerce : 10597 du 04 Août 2020

N°6164/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°27/2020/EXP

Le07/09/2020 à 09H30, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°27/2020/EXP-pour Achat de matières et fournitures d'enseignement destinées aux établissements scolaires (primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant) relevant de la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 11 000.00 DH (Onzemille dirhams).

Le montant de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est : 762 492.70 TTC (sept centsoixante-deux mille quatre-vingt-douze dirhams et 70cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres

doivent être déposés dans le service des affaires administratives et financières avant le 04/09/2020 à 16h30.

Le marché résultant du présent appel d'offres est réservé aux Petites et moyennes entreprises, Coopérative, Unions de coopératives, Auto-entrepreneur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6165/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°28/2020/EXP

Le 07/09/2020 à 10H30, il sera procédé, dans la salle des réunions à la direction provinciale de l'AREF Souss Massa à Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°28/2020/EXP-pour : Achat de fournitures de bureau et fournitures pour matériel informatique et reprographie destinées aux services de la direction provinciale et aux établissements scolaires (primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant) relevant de la direction provinciale de l'AREF SM à Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé comme suit : 13 000.00Dh (Treize mille dirhams).

Le montant de l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est : 925 252.32 TTC (Neuf cent vingt Cinq mille deux cent cinquante-deux dirhams et 32cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières à la direction.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le service des affaires administratives et financières avant le 04/09/2020 à 16h30.

Le marché résultant du présent appel d'offres est réservé aux Petites et moyennes entreprises, Coopérative, Unions de coopératives, Auto-entrepreneur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°6166/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL DE TAZA
SOUS DIRECTION REGIONALE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°9/2020

Le 22 Septembre 2020 à 10 :00 h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la sous-direction régionale près la cour d'appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

LES PRESTATIONS DE GARDIENNE ET SECURITE DES LOCAUX DE LA COUR D'APPEL DETAZAET LES JURIDICTIONS RELEVANT DE SON RESORT PROVINCE DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous-Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs (Cent Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :3.095.640,96 Trois Million Quatre Vingt quinze Mille Six Cent Quarante Dirhams et Quatre Vingt Sieze Centimes TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25,27,29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous-Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°6167/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche Maritime,
du Développement Rural
et des Eaux et Forêts
Département
des Eaux et Forêts
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification
du Sud-ouest
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°09/2020/DREFLCDSO
Le 06 du mois de septembre
2020 à 10 h, il sera procédé en
séance publique dans la salle
de réunion du siège de la Di-
rection Régionale des Eaux et
Forêts et de la Lutte Contre la
Désertification du Sud-Ouest
à Agadir à l'ouverture des
plus relatifs à l'Appel d'Offres
sur offres de prix pour
l'achat des fournitures de
bureau, produits d'impression
et imprimés destinées à la
Direction Régionale des
Eaux et Forêts et de Lutte
Contre la Désertification du
Sud-Ouest à Agadir, préfecture
d'Agadir Idaoutanane.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau de
la Comptabilité et des mar-
chés au siège de la Direction
Régionale des Eaux et Forêts
et de Lutte Contre la Déserti-
fication du Sud-Ouest, sise à
la Cité Administratif à Aga-
dir. Il peut également être té-
léchargé à partir du portail
des marchés publics de
l'Etat. WWW.marchespub-
lics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de Cinq
Mille Dirhams (5 000, 00)
DH.
L'estimation des coûts des
prestations est fixée à la
somme de Quatre Vingt Sept
Mille Cinq Cent Seize Dirhams
80 Centimes (87.516,80
Dhs TTC) toutes taxes com-
prises
-Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27,29, 31 et 148
du décret n° 2.12.349 du 08
Joumada I 1434 (20 Mars
2013) relatif aux marchés
publics tel qu'il a été modifié
et complété par le décret n°
2.19.69 du 24 Mai 2019
Les concurrents peuvent:
- soit les envoyer par courrier
recommandé, avec accusé de
réception, au bureau d'ordre
précité
- soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis au bureau
d'ordre au siège de la Direc-
tion Régionale des Eaux et
Forêts et de la lutte contre la
Désertification du Sud-
Ouest
- soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis
- soit déposer, leurs plis, par
voie électronique à partir du
portail des marchés publics
de l'Etat en application des
dispositions de l'arrêté du
ministre de l'économie et des
finances n° 20-14 du 8
kaada 1435 (4 Septembre
2014) relatif à la dématériali-
sation des procédures de pas-
sation des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du Règlement
de Consultation
N°6168/PA

ROYAUME DU MAROC
FONDATION
DE LA MOSQUEE
HASSAN II
DE CASABLANCA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT PUBLIC
N°15/2020/DT
Le Mardi 01 Septembre 2020
à 10 heures, il sera procédé,
au siège de la Fondation de la
Mosquée Hassan II de Casa-
blanca sis au Boulevard
Moulay Youssef, Casablanca
- Anfa,, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert public sur offres de prix
concernant les prestations de
nettoyage et d'entretien du
Complexe de la Mosquée
Hassan II de Casablanca.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse in-
diquée ci-dessus, il peut éga-
lement être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics et à partir de l'adresse
électronique suivante :
www.fmh2.ma.
Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demandent dans les condi-
tions prévues à l'article 19 du
règlement fixant les condi-
tions et les formes de passa-
tion des marchés de la
Fondation de la Mosquée
Hassan II de Casablanca
ainsi que certaines règles re-
latives à leur gestion et à leur
contrôle tel que disponible
sur le site susmentionné.
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de Cin-
quante Mille (50.000,00 DH)
Dirhams.
Le montant de l'estimation
des prestations est Trois Mil-
lion Cent Soixante Onze
Mille Six Cent Dirhams
(3.171.600,00 DH).
Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 du règle-
ment précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au siège de la
Fondation de la Mosquée
Hassan II de Casablanca sis
au Boulevard Moulay Yous-
sef, Casablanca - Anfa ;
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec accusé
de réception à l'adresse pré-
cité.
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
Il est prévu une visite des
lieux le Mercredi 19 Août
2020 à 10 heures.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement
de la consultation.
N°6169/PA
FiduExpress
Cabinet de Travaux
Comptables, Juridiques
& Fiscaux
Aux termes d'un acte SSP du
08/07/2020 il a été établi les
statuts d'une Société Sarl,
dont les caractéristiques sont
les suivantes :
Dénomination: F2KR SER-
VICES S.A.R.L AU
Siège Social: ANGLE AVE-
NUE DES FAR ET RUE
D'ALSACE ETG.3 BUREAU
12 -MOHAMMEDIA.
Objet : NEGOCIANT,
IMPORT ET EXPORT
Capital Social : 100 000.00
DHS,
Gérance : M. KNAINE
KAMAL
Dépôt légal : Le dépôt légal et
le RC ont été effectués au
greffe du tribunal de Mo-
hammedia le 03/08/2020
sous les N°825 et 25771
N°6171/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE EL KELAA
DE SRAGHNA
CERCLE D EL KELAA -
BENI AMEUR
CIADI DES AIN IGLI
OULAD SAID
C.T SIDI MOUSSA
AVIS D'APPEL D'OFFRE
DE PRIX OUVERT
N° :06/2020
(SEANCE PUBLIQUE)
Le jeudi 03/09/2020 à 11:00
Heures, il sera procédé dans
une séance publique à la salle
de réunion de la C.T SIDI
MOUSSA à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offre
sur offre des prix:
- marche nr 06/2020 concer-
nant la location de souk
d'olive de c r sidi moussa sa-
ison 2020
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de cinq
mille dirhams (5.000 ,00
dhs). L'estimation des coûts
des prestations établies par
le maitre d'ouvrage est fixée
comme suit :
• la somme de 20 000.00 dhs
(vingt mille dirhams)
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès du bu-
reau de président de la com-
mune SIDI MOUSSA, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des marchés
de l'état : www.Marchés pu-
blics .gov.ma
- Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27,29 et 31
du décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de
réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau de régisseur de la
commune
- Soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
En cas d'envoi par la poste
ou autre mode d'envoi de
courrier ; cette commune
peut être tenue responsable
du non réception du pli.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 25 paragraphes 1
du décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.
N°6170/PA
Société " CHBILI
NEGOCE "
S.A.R.L UNIQUE
Au terme d'un acte S.S.P en
date du 19/12/2019 à Casa-
blanca, il a été établi les sta-
tuts d'une S.A.R.L ayant les
caractéristiques suivant :
• Dénomination : "CHBILI
NEGOCE "
• Forme juridique: S.A.R.L
UNIQUE
• Objet social : NEGO-
CIANT.
• Siège social: 13 Rue Ahmed
El Majjati Res Les Alpes Etg 1
N 8 Maarif Casablanca
• Durée : 99 ans
• Capital social : 100000,00
DHS réparti en 1000 parts de
100 dirhams chacune entiè-
rement libéré, numérotées de 1
à 1000 et attribuées en totalité
à Mr CHBILI CHOUAIB.
• Gérance : CHBILI
CHOUAIB, gérant pour une
durée illimitée.
• Le dépôt légal a été effectué
au CRI de Casablanca, RC
N° 451809 .
N°6172/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SER-
VICES COMMUNAUX
SERVICE DE L'ADMINIS-
TRATION FISCALE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N°01/2020/SAF
Le 15 septembre 2020 à 10h
du matin, il sera procédé
dans les bureaux de Mon-
sieur le Président de la com-
mune de Settata à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel d'of-
fre sur offres de prix pour la
location d'une toilette pu-
blique située dans le jardin
du quartier Smaala, boule-
vard Hassan II, Settata.
- Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré auprès du ser-
vice de l'administration fis-
cale de la commune de Settata,
il peut également être télé-
chargé à partir du portail des
marchés publics : www.mar-
chés publics.gov.ma.
- Cautionnement provisoire:
Le cautionnement provisoire
est fixé au montant de
2500.00 dhs (deux mille cinq
cent dhs), sous forme d'une
quittance délivrée par le tré-
sorier provincial de Settata.
- L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
itre d'ouvrage est fixée
comme suit : 700.00dhs (sept
cent dhs) par mois.
- Visite des lieux : La visite du
lieu objet du présent appel
d'offre est prévue Le 27 août
2020 à 10 h du matin.
- Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
décret n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
* Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité.
* Soit les déposer contre récé-
pissé dans le bureau du chef
de service de l'administra-
tion fiscale de la commune
de Settata.
* Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 4 du règlement de
la consultation.
N°6173/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SER-
VICES COMMUNAUX
SERVICE DE L'ADMINIS-
TRATION FISCALE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N°02/2020/SAF
Le 16 septembre 2020 à 10h
du matin, il sera procédé
dans les bureaux de Mon-
sieur le Président de la com-
mune de Settata à l'ouverture
des plus relatifs à l'appel d'of-
fre sur offres de prix pour la
location d'une toilette pu-
blique située dans le jardin
de la place Mohamed v à
coté de qissaryat arrajaa à set-
tat.
- Le dossier d'Appel d'Offres
peut être retiré auprès du
service de l'administration
fiscale de la commune de Set-
tat, il peut également être té-
léchargé à partir du portail
des marchés publics :
w w w . m a r c h é s
publics.gov.ma.

- Cautionnement provisoire:
Le cautionnement provisoire
est fixé au montant de
2500.00 dhs (deux mille cinq
cent dhs), sous forme d'une
quittance délivrée par le tré-
sorier provincial de Settata.
- L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
itre d'ouvrage est fixée
comme suit : 800.00dhs (huit
cent dhs) par mois.
- Visite des lieux : La visite
du lieu objet du présent
appel d'offre est prévue Le 28
août 2020 à 10 h du matin.
- Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
décret n° 2.12.349 relatif aux
marchés publics.
- Les concurrents peuvent :
* Soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité.
* Soit les déposer contre récé-
pissé dans le bureau du chef
de service de l'administra-
tion fiscale de la commune
de Settata.
* Soit les remettre au Prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis. - Les pièces justifi-
catives à fournir sont celles pré-
vus par l'article 4 du
règlement de la consultation.
N°6174/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE ET DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SU-
PERIEUR ET DE LA RE-
CHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE TAROUJANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 33/2020/INV.
Le 14/09/2020 à 09h30 min il
sera procédé, dans la salle
des réunions de la direction
provinciale de l'Académie
Régionale de l'Education et
de la Formation - région
Souss Massa à TAROU-
JANT, à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres ou-
vert sur offres de prix N° :
33/2020/INV, pour le
contrôle technique des
études et le suivi des travaux
de création de l'Ecole Com-
munautaire Hassan BnoTabit
à la Commune Territoriale
Lakhnafit, l'Ecole Commu-
nautaire Saadien à la Com-
mune Territoriale Bounrar et
l'Ecole Communautaire Al
Atlas Alkabar à la Commune
Territoriale Tafrawten, rele-
vant de la Direction Provin-
ciale de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au service des
affaires administratives et fi-
nancières à la direction pro-
vinciale de Taroudant, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics www.marchespub-
lics.gov.ma.
L'estimation des coûts des
prestations établie par le ma-
itre d'ouvrage est fixée
comme suit : 100000,00Dhs
(TTC toute Taxe Comprise).
(Cent Mille Dirhams toute
Taxe Comprise).
La caution provisoire : 2
000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doivent
être conformes aux disposi-
tions des articles 27,29 et 31
du décret n°2-12-349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis
contre récépissé dans le ser-
vice des affaires adminis-
tratives et financières.
• Soit les envoyer, par cour-
rier recommandé avec accusé
de réception, au service pré-
cité.
• Soit les envoyer par voie
électronique via le portail
marocain des marchés pu-
blics. • Soit les remettre au
président de la commission
d'appel d'offres au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.
N.B : - Toute pièce fournie
doit être certifiée conforme à
l'original.
N°6175/PA

**DECLARATION DE PERTE
DU DUPLICATA
DU TITRE FONCIER N° 1467 /K**

Nous, la Société IMMOBILIERE DU COMP-
TOIR METALLURGIQUE MAROCAIN, proprié-
taire du bien immobilier objet du Titre Foncier
Numéro 1467 /K sis à Meknès,
Déclarons la perte du Duplicata dudit titre fon-
cier dans des circonstances indéterminées.
Prière à ceux qui le retrouvent de bien vouloir
le déposer à l'adresse suivante :
20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca ou à la
conservation foncière la plus proche.
Pour avis et mention.
N°6176/PA

**DECLARATION DE PERTE
DU DUPLICATA
DU TITRE FONCIER N°15.689 /K**

Nous, la Société IMMOBILIERE DU COMP-
TOIR METALLURGIQUE MAROCAIN, proprié-
taire du bien immobilier objet du Titre Foncier
Numéro 15.689 /K sis à Meknès,
Déclarons la perte du Duplicata dudit titre fon-
cier dans des circonstances indéterminées.
Prière à ceux qui le retrouvent de bien vouloir
le déposer à l'adresse suivante :
20, rue Mostafa El Mâani, Casablanca ou à la
conservation foncière la plus proche.
N°6177/PA


ARAF FES-MEKNES
 DIRECTION PROVINCIALE A FES

Avis d'appel d'offres ouvert (Séance publique)

Le JEUDI 10/09/2020 à partir de 10h, il sera procédé dans les bureaux du Directeur Provincial à Fès (12 Avenue Egypte V.N. Fès), à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offre de prix suivants :

N° d'Appel d'Offre	Objet	Estimation des coûts des Etudes en Dhs TTC	certificat de qualification et de classification
72/2020	Suivi géotechnique des travaux de construction de L'école Communautaire Ain Bida Situé à La Commune Rurale d'Ain Bida et relevant de la direction provinciale à Fès	30 000.00 Dhs (Trente Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4
73/2020	Suivi géotechnique des travaux d'extension du Centre OuledTayeb situé à la commune rurale d'OuledTayeb et relevant de la direction provinciale à Fès	10 000.00 Dhs (Dix Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4
74/2020	Suivi géotechnique des travaux d'extension de l'école Tabari Situé à la commune urbaine de jnanward et relevant De la direction provinciale à Fès	10 000.00 Dhs (Dix Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4
75/2020	Suivi géotechnique des travaux d'extension du Centre Sabat Situé à la commune urbaine de saisset relevant De la direction provinciale à Fès	10 000.00 Dhs (Dix Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4
76/2020	Suivi géotechnique des travaux d'extension du Centre OuledTayebSoulla situé à la commune rurale d'OuledTayeb et relevant de la direction provinciale à Fès	10 000.00 Dhs (Dix Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4
77/2020	Suivi géotechnique des travaux d'extension du Centre OuledTayebCentre situé à la commune rurale d'OuledTayeb et relevant de la direction provinciale à Fès	10 000.00 Dhs (Dix Mille Dirhams)	Certificats de qualification 1.1 et 2.1 ou EG.1 Catégorie 4 et CQ.1 Catégorie 4

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès de la Direction Provinciale à Fès, Bureau des constructions scolaires, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la direction provinciale à Fès ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit remis sur le portail électronique des marchés publics conformément à l'arrêté n 20-14 du 4/9/2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N° 6157/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
 D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 48/2020/I.N.D.H/PAZ

Le 03 Septembre 2020 à 10h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offre de prix pour : **Travaux de construction d'un centre pour les personnes en situation d'Handicapé à la C.T d'Azilal, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans : **Quinze dirhams (15,00 DH)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante huit mille dirhams, 00 Cts (58.000,00DH).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux millions neuf cent dix huit mille cent quarante deux dirhams, 00 Cts (2.918.142,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché publics ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

Secteur	Qualification	Classe minimale
A	A.2	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 6156/PA


ARAF DE LA REGION FES MEKNIS
 DIRECTION PROVINCIALE A FES

Avis d'appel d'offre ouvert

Le MERCREDI 09/09/2020 à partir de 10 h, il sera procédé au siège de la Direction Provinciale à Fès(12 Avenue Egypte V.N. Fès), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix suivant :

N°	OBJET	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS (TTC)	CATALOGUES
70 /2020	Achat de Fournitures informatiques et reprographie destinées aux établissements scolaires et aux services administratifs relevant de la Direction Provinciale à Fès, en lot unique.	Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS)	526 320,00 DHS Cinq Cent Vingt Six Mille Trois Cent Vingt Dirhams 00Cts.	catalogues , notices ou prospectus exigés
71 /2020	Achat de Fournitures d'Enseignement destinées aux établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale à Fès, en lot unique.	Dix Mille Dirhams (10 000,00 DHS)	739 603,27 DHS Sept Cent Trente Neuf Mille Six Cent Trois Dirhams 27 Cts	catalogues , notices ou prospectus exigés

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des affaires Administratives et financières (Bureau des marchés) à la direction provinciale de Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les déposer contre récépissé, dans le bureau d'ordre de la direction provinciale à Fès ;
- soit les déposer par voie électronique, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les catalogues , notices ou prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés au siège de la direction provinciale à Fès au plus tard le jour ouvrable précédant le jour fixé pour l'ouverture des plis à 16h30min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N.B : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N° 6158/PA


ARAF FES-MEKNES
 DIRECTION PROVINCIALE A FES

Avis de Consultations Architecturales

Le VENDREDI 11/09/2020 à partir de 10 H, Il sera procédé dans les bureaux du Directeur Provincial DE L'ARAF FM à Fès (12 Avenue Egypte V.N. Fès), à l'ouverture des plis des Architectes relatifs aux Consultations Architecturales suivantes :

N° de la Consultation Architecturale	Objet	Estimation des coûts des Travaux en Dhs HT
78/2020	Etudes Architecturales et suivi des travaux de remplacement du préfabriqué à l'école Imam Mouslim situé à la commune urbaine de zouagha et relevant de la direction provinciale à Fès.	1 350 000.00 Dhs (Un Million Trois Cent Cinquante Mille Dirhams.)
79/2020	Etudes Architecturales et suivi des travaux de construction de l'école Communautaire Ain Bida situé à la commune rurale de Ain Bida et relevant de la direction provinciale à Fès.	3 300 000.00 Dhs (Trois Million Trois Cent Mille Dirhams.)
80/2020	Etudes Architecturales et suivi des travaux d'Extension des Blocs sanitaires aux Ecoles relevant de la direction provinciale à Fès.	666 600.00 Dh (Six Cent Soixante Six Mille Six Cent Dirhams)
81/2020	Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension des écoles : bilal bnou rabah situe à la commune urbaine De Mérinides Et Assoumou Situé A La Commune Urbaine De Zouagha et Relevant De La Direction Provinciale A Fès	3 100 000.00 Dhs (Trois Million Cent Mille Dirhams)
82/2020	Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension des Centres : Ouled Tayeb Souffa et Ouled Tayeb Centre Et Sat. Ouled Hammou situés à la commune Rurale d'Ouled Tayeb et Relevant De La Direction Provinciale A Fès	3 450 000.00 Dhs (Trois Million quatre Cent Cinquante Mille Dirhams)

Les dossiers de la Consultation peuvent être retirés auprès de la Direction Provinciale à Fès, Bureau des constructions scolaires, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les Architectes peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre à la Direction Provinciale à Fès.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la Consultation Architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de consultation architecturale.

N.B : Toute pièce exigée, non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N° 6159/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE ET DE LA
 FORMATION
 PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR ET
 DE LA RECHERCHE
 SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE
 REGIONALE
 D'ÉDUCATION ET DE
 FORMATION
 REGION SOUSS MASSA
 DIRECTION
 PROVINCIALE
 DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
 N° : 34/2020/INV.

Le 14/09/2020 à 10h30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 34/2020/INV, pour le contrôle technique des études et le suivi des travaux de création de l'Ecole Communautaire Aljihad à la Commune Territoriale Toufelazt, l'Ecole Communautaire El Mehdi Bentoumarte à la Commune Territoriale Argana et l'Ecole Communautaire Ait Lahcen Oubrahim à la Commune Territoriale Lamhara, relevant de la Direction Provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 100000,00Dhs (TTC toute Taxe Comprise). (Cent Mille Dirhams toute Taxe Comprise). La caution provisoire : 2 000,00 Dhs (Deux Mille Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
 • Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
 • Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
 N.B : Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N° 6185/PA

BEST LINES SHIPPING
 Siège social : 39 Bd Lalla Yaout 5ème Etage APT D -Casablanca-

Suivant PV de l'AGEO du 20/01/2020, les associés de la société « BEST LINES SHIPPING » ont décidé de :
 - Cession des parts de M KHALID JAAFAR propriétaire de quatre Cent (1000) à Monsieur ESSAOUDI ABDERRAZAK –Démission Monsieur M KHALID JAAFAR en qualité de gérant unique. - Nomination Monsieur ESSAOUDI ABDERRAZAK en qualité de gérant unique. * Dépôt légal : il a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous n° 734246 le 12/03/2020.

Pour extrait et mention gérance

N° 6186/PA

FIDUCIAIRE CAPITAL
ORIENT S.A.R.L
 RUE IBN ROCHD
 RESIDENCE
 EL BARAKA 3 ETAGE
 N° 7 OUIDJA
 Tél. 0536689121
AVIS DE TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL

- Aux terme d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 01/07/2020 les associés de la STE FIDUCIAIRE CAPITAL ORIENT SARL au capital de dix mille (10.000,00) dh,et dont N° RC 21749 ont décidé de transférer le siège social de la société de OUIDJA, ANGLE BD MED V ET BD ZERKTOUNI IMMEUBLE CHAKROUN APT N°11 à l'adresse suivante OUIDJA , RUE IBN ROCHD RESIDENCE EL BARAKA 3 ETAGE N° 7 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oujda le 24/07/2020 sous N°1569

N° 6187/PA

STE ES EQUIPEMENTS
S.A.R.L
CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 12/03/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants:
 Objet :

• MAINTENANCE INDUSTRIELLE MECANIQUE ET ELECTRIQUE.
 Dénomination : ES EQUIPEMENTS SARL
 Siège : HAY FARAH N32 MOHAMMEDIA
 Durée : 99 ans.
 Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :

- Mr ABDERAHMANE EL FAIQ apporte la somme de (50 000,00Dhs) Cinquante Mille Dirhams.
 - Mme FARIDA SAGHIR apporte la somme de (50 000,00Dhs) Cinquante Mille Dirhams.
 Gérance : - Mr ABDERAHMANE EL FAIQ, gérant unique pour une durée illimitée
 Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
 Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe au tribunal de Mohammedia Le 03/08/2020 sous le numéro 25781.
 N° 6188/PA

STE LAVA CAR S.A.R.L
CONSTITUTION

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2020 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants:
 Objet :

• LAVAGE ET NETTOYAGE DES VEHICULES.
 Dénomination : LAVA CAR SARL
 Siège : 271, RUE 17 HASSANIYA 1 BD LA RESISTANCE MOHAMMEDIA
 Durée : 99 ans.
 Capital : 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :

- Mme FATIMA SHAIMI apporte la somme de (50 000,00Dhs) Cinquante Mille Dirhams.
 - Mr GOMEZ GALIANA IGNACIO apporte la somme de (50 000,00Dhs) Cinquante Mille Dirhams.
 Gérance : - Mme FATIMA SHAIMI et Mr GOMEZ GALIANA IGNACIO , des cogérants pour une durée illimitée

Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
 Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
 II- Le dépôt légal a été effectué au greffe au tribunal de Mohammedia Le 03/08/2020 sous le numéro 25779.

N° 6189/PA

« SOCIETE
 CASABLANCAISE
 DES PISCINES » SARL

Aux Terme d'un acte S.S.P en casa date du 22/07/2020 Casablanca il a été établi les Statuts d'une SARL ayant les caractéristiques suivant :
 - Dénomination Sociale: « SOCIETE CASABLANCAISE DES PISCINES »

- Forme Juridique : SARL AU

- Capital : 100000 DHS réparti en 1000 part de 100 dirhams chacune entièrement libérées, numérotées de 1 à 1000 et attribuées en totalité à Mr KERROUM BENNASER ABDELHADI en rémunération de son apport en numéraire.

- Siège Sociale : RUE 7 N 5 ETAGE 2 APTI N° 4 SAADA SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
 - Durée : 99 ans
 - Objet Sociale : Entreprise générale de bâtiment tous corps d'état et tous travaux de rénovation et d'aménagement intérieur

- Gérance : KERROUM BENNASER ABDELHADI est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.
 - Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 07/08/2020, et La Société est immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 468437.

N° 6190/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 PROVINCE EL KELAA
 DES SRAGHNA
 CONSEIL PROVINCIAL
 DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX

Le 08/09/2020 ,il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion) l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

• 14/2020/BP à 11 h
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A L'INTERIEUR DU COMPLEXE SOCIAUX SPORTIF DE PROXIMITE A LA COMMUNE TAMEL LALET PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
 le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :45.000.00DHS (Quarante-cinq mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :1.382.070.00dhs (Un million trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-dix Dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'ap-

pel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : A-Classe :4-Qualification exigées : A1-A2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 6191/PA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive

de la société: LOUM SOUID S.A.R.L

L'an 2020, le 07 AOUT Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date 30 JUIN 2020, il est établi les statuts d'une SARL les caractéristiques suivantes :

Dénomination: LOUM SOUID S.A.R.L
 Objet social: EXPLOITANT UN ATELIER DE SOUTURE
 ENTRETIEN DES JARDINS
 ENTREPRENEUR DE GARDIENNAGE

Siège social: DOUAR TOUISSATE COMMUNE RURALE CHTOUKA AZEMMOUR-CHTOUKA
 Durée : 99ans
 Capital social : 10 000, 00

DHS
 Gérance : LOUMINI ABDELMIJID
 Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'el Jaidida sous n°25142 date 29 JUILLET 2020.

N° 6192/PA

HEALTH PERFECTION
SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 07 juillet 2020, il a été établi les statuts d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

DENOMINATION : La société prend la dénomination de HEALTH PERFECTION SARL

OBJET :
 * Négociant.
 SIEGE SOCIAL : Casablanca au 47,Bd Lalla Yaout ,5 ème étage.
 DUREE : 99 années.

CAPITAL SOCIAL : Le capital Social est fixé à Cent Mille (100.000,00) Dirhams divisés en Mille (1000) parts sociales de 100 Dirhams chacune attribuées comme suit :

Mr Omar SMAALI : 500 parts sociales
 Mr Zouhair NADI : 500 parts sociales
 EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 Décembre.
 GERANCE : Monsieur OMAR SMAALI et Monsieur ZOUHAIR NADI, gérants pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au Centre Régional d'investissement de Casablanca.

La société a été inscrite au Registre de Commerce de Casablanca le 24 Juillet 2020 sous le N° 467115.
 Pour Extrait et Mention N° 6193/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE SIDI BOUAL

Avis de concours d'aptitude professionnelle pour l'année 2020

Le président de la Commune Sidi Bouaal annonce qu'un concours d'aptitude

professionnelle année 2020 sera organisé le 30 Août 2020 à 9 h 00 au siège de la commune Sidi Bouaal, ouvert au profit des fonctionnaires de la commune ayant rempli les conditions mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Grade de concours	Nombre de poste	Date de concours	Lieu de concours	Date limite de dépôt	Conditions
Adjoint technique 2 ^{ème} grade	01	30/08/2020	Siège de la Commune SIDI BOUAL	27/08/2020	Adjoint technique 3 ^{ème} grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade
Adjoint administratif 2 ^{ème} grade	01	30/08/2020	Siège de la Commune SIDI BOUAL	27/08/2020	Adjoint administratif 3 ^{ème} grade ayant 6 ans d'ancienneté dans ce grade

N° 6194/PA



Berkane s'offre le WAC

Menés en première mi-temps, les hommes de Sektioui ont réussi à renverser un leader mal en point lors d'une rencontre ternie par la médiocre prestation de l'arbitre



Dans un choc d'une telle importance, on aurait aimé voir un peu moins l'arbitre et un peu plus de qualité technique et d'occasions de but. Au-delà de la joie au coup de sifflet final et du bond dans le classement opéré par les Berkanis (2ème) qui ne sont plus qu'à un point du WAC (37 pts), la première réflexion à nous avoir traversé l'esprit à la fin du match, est pourquoi a-t-on eu droit à plus de gros plans de Samir Guezzaz, l'arbitre de la rencontre, que n'importe quel autre acteur du match ? Puis, en listant le nombre de cartons distribués, on a finalement compris que le clou du spectacle n'était pas les joueurs qui se disputaient le ballon mais bel et bien cette manière odieuse d'imposer le respect, si chère à Samir Guezzaz.

D'abord, le respect ne s'impose pas, il se gagne. Et on n'y parvient pas en un claquement de doigts. L'arbitre aurait dû être un peu plus magnanime et psychologue dans sa relation avec les joueurs, au lieu de les gronder à chaque coup de sifflet comme des enfants après une bêtise.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant si Guezzaz n'a jamais réussi à avoir la mainmise sur la rencontre et encore moins à calmer les ardeurs des uns et des autres. Résultat : 9 cartons jaunes et une expulsion. Pour le coup, l'exclusion de Jabrane pour deux avertissements était somme toute logique, après deux interventions dans les pieds mal maîtrisées. Mais tout le reste est discutable.

A commencer par ce penalty accordé à la RSB avant de lui être refusé après visionnage du VAR. Un visionnage à faire dormir une chauve-souris la nuit, tant le temps pris est disproportionné. Le pire, c'est que les ralents sont de piètre qualité, par conséquent, il est difficile de dire avec certitude s'il y a eu contact entre Gomara et Aziz suite à un tacle de l'international ivoirien. En tout cas, la décision d'accorder le penalty fut annulée après d'interminables minutes pendant lesquelles le défenseur central du WAC a rejoint le vestiaire, touché aux ischio-jambiers sur l'action.

Moins de 10 minutes plus tard, rebolote. Guezzaz annule, à cause d'une position de hors-

jeu, un but à Kazadi Kaasengu qui a coupé de la tête un centre au premier poteau d'Ayman Hassouni (15'). Puis, stupeur quelques secondes plus tard, lorsque l'arbitre de la rencontre, encore lui, profite d'un arrêt de jeu pour revenir sur sa décision et valider un but pour le moins suspect. Sur les ralents diffusés, il est impossible de déterminer avec certitude s'il y a hors-jeu ou pas. Enfin sauf pour Guezzaz. À 1-0 et en infériorité numérique, les Rouge et Blanc n'ont fait que reculer face aux assauts de la RSB. Acculés devant leur but, ils ont fini par concéder l'égalisation au plus mauvais moment, soit juste avant la mi-temps.

À la 45', Omar Nemsouai a récupéré un ballon qui traînait dans la surface de réparation pour égaliser d'une frappe sèche sous la barre de Taghnaouti, qui aurait clairement pu mieux faire. Mais le Wydad et ses joueurs sont en ce moment un peu patauds. Les hommes de Guarrido manquent clairement de niaque, même si leur coach n'en manque pas. Et peu de téléspectateurs croyaient le Wydad capable de résister à la RSB et encore moins de l'emporter en seconde mi-temps alors que toute la défense à quatre allait être modifiée à cause de blessures musculaires dont celle de Gadarine. Et comme vous devez vous en douter, c'est encore une fois après une mauvaise appréciation de Samir Guezzaz, que Berkane a réussi à marquer, après intervention de la VAR. Pour l'arbitre, il n'y avait pas faute dans la surface, pour la VAR si. Et c'est ainsi que Mohamed Aziz a offert les trois points à Berkane en prenant à contrepied un Taghnaouti très peu inspiré. Les 30 minutes qui ont suivi ont été d'une tristesse absolue, à la différence de l'explosion de joie au coup de sifflet final des Berkanis. Nous aussi, on a explosé de joie mais c'était parce que la bucherie arbitrale était enfin terminée. Mais cela risque de se répéter, car c'est toute une formation des arbitres qu'il faut revoir. Le championnat ne peut clairement pas continuer comme ça, avec notamment autant de temps mort à cause d'un arbitrage trop tatillon.

Chady Chaabi

Divers

Botola Pro D1



Alors que, vendredi, la Renaissance de Zemzama devait recevoir le Hassania d'Agadir pour le compte de la 20^{ème} journée, le Raja accueillera samedi au Complexe Mohammed V (18h) l'Olympic de Safi, dans un match comptant pour la même journée.

Une rencontre d'une importance capitale pour les Verts, surtout après la victoire de la RSB face au WAC, leader (voir-ci contre). Une victoire des protégés de Jamal Sellami leur permettra d'occuper la pole position du championnat. Mais pour combien de temps alors que les poursuivants sont légitimes et que le classement est serré plus que jamais.

Botola Pro D2

Voici le programme de la 24^{ème} journée du Botola Pro D2 de football, qui se déroulera dimanche (17h00):

- Association sportive de Salé - Union Sidi Kacem
- Chabab Atlas Khénifra- Maghreb de Fès
- Jeunesse Benguerir- Chabab Mohammédia
- Itihad Khemisset - Kawkab Marrakech
- Kénitra Athlétic Club - Chabab Rif Al Hocima
- Olympique Dcheira - Tihad Casablanca
- Racing Casablanca - Wydad Témara
- Widad Fès - Jeunesse Sportive Salmi

La Coupe arabe des clubs quasi annulée

L'Union des associations arabes de football (UAFA) se dirigerait vers l'annulation de l'actuelle édition de la Coupe arabe des clubs, en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), rapporte jeudi la presse locale. L'UAFA réunira son comité exécutif cette fin de semaine pour débattre de l'avenir de sa compétition phare, précise la même source.

Les finances de l'instance arabe ont pris un coup à la suite de la pandémie de Covid-19. Les organisateurs prévoient de dédommager les clubs qualifiés pour les demi-finales qui sont le Raja Casablanca (Maroc), Al-Ismaïly (Egypte), Itihad Djeddah (Arabie Saoudite), et Al-Shabab (Arabie Saoudite).

Les organisateurs du tournoi voulaient reprendre la compétition si les conditions sanitaires le permettaient. Sauf qu'avec la recrudescence du nombre de cas de contamination au Covid-19 dans plusieurs pays arabes, la donne a changé.

C.C

Aguerd vers Rennes et En-Neysiri en quart de l'Europa League



Il fait bon d'être expatrié sur le Vieux Continent pour nos internationaux marocains ces temps-ci. Après le sacre national d'El Arabi en Grèce avec l'Olympiacos, En-Neysiri a validé la qualification du FC Séville en quart de finale de l'Europa League, alors que Naïf Aguerd n'en finit plus d'attiser les convoitises.

En effet, l'ex-pensionnaire de la Botola Pro est tout prêt de s'engager avec le FC Rennes

après avoir été longtemps sur les tablettes de l'OGC Nice. En quête d'un axial gaucher, le club breton souhaite attirer au plus vite le défenseur dijonnais. Et pour cause, l'international marocain (24 ans), arrivé au DFCD en 2018, jouit d'une certaine cote parmi les recruteurs. Principalement pour la qualité de sa relance. Estimée entre 6-7 M€, par plusieurs acteurs du marché, Aguerd n'est pas pour autant assuré de commencer une nouvelle aventure en Bretagne même si Rennes s'est clairement positionné sur ce dossier. La raison réside dans la volonté des dirigeants du DFCD et notamment Peggy Luyindula de ne pas brader un joueur à aussi fort potentiel. Le nouveau directeur sportif du club bourguignon s'appuie dans ses négociations avec Rennes sur la concurrence. L'épilogue de ce transfert sera sûrement dévoilé avant la fin de semaine.

Pour sa part, En-Neysiri est sûr et certain de vivre une nouvelle expérience. En occurrence un Final 8 de League Europa, à Duisbourg, en Allemagne, où son club, le FC Séville, affrontera les Wolves, de son compatriote Romain Saïss. Un monde nouveau s'offre aux deux Marocains et surtout à En-Neysiri qui a eu une grande influence sur la qualification du club andalou. Face à l'AS Roma, l'attaquant lui permettra d'ambitionner autre chose qu'un statut de 12^{ème} homme et de Joker, mais ce qui est sûr, c'est qu'En-Neysiri n'a de cesse de progresser pour le plus grand bonheur du FC Séville et de l'équipe nationale. Pourvu que ça dure.

C.C

Ligue des champions

Le Barça joue son va-tout



Une Liga concédée au Real Madrid et une saison blanche, ponctuée de scandales en tous genres: pour le FC Barcelone de Lionel Messi, le 8e de finale retour de Ligue des champions contre Naples samedi se présente comme la dernière chance de sauver sa saison catastrophique.

Le début du chemin de croix: après un exercice 2019-2020 cauchemardesque sur le terrain et sur le plan extra-sportif, Messi et le Barça abordent cette Ligue des champions comme un ultimatum, après le match nul (1-1) accroché à l'aller en Italie.

La superstar argentine, auréolée d'un septième titre de Pichichi (meilleur buteur d'Espagne), a tiré la sonnette d'alarme à la fin de la Liga: "Je l'ai déjà dit il y a un moment, mais si on continue comme ça, ce sera très difficile de gagner la Ligue des champions", avait averti la Pulga ("Puce", en espagnol) le 16 juillet, dans une sortie aussi puissante que rare.

"Il va falloir que l'on change en profon-

der si on veut se battre pour la +Champions+. Parce que sinon, le match contre Naples, on le perdra aussi", avait fulminé le sextuple Ballon d'Or après la défaite contre Osasuna, qui avait déroulé le tapis rouge pour le titre du Real Madrid en Liga... avant de tempérer en assurant que le Barça avait "fait son autocritique".

Moins étincelant que ces dernières années, vieillissant, ébranlé par de lourdes blessures et des affaires à répétition cette saison... le Barça boîte, mais rêve encore d'Europe.

Les Blaugranas et la "MSG" de Messi, Luis Suarez et Antoine Griezmann (de retour de blessure au quadriceps droit), vaincus à domicile depuis 35 matches en C1 mais qui n'ont plus soulevé la "Coupe aux grandes oreilles" depuis 2015, s'apprentent donc à recevoir Naples samedi dans un Camp Nou (99.000 places) à huis clos en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, pour tenter de sauver leur saison.

"Je ne comprends pas la raison pour laquelle on doit jouer dans une ville qui connaît de gros problèmes", a interrogé la semaine passée le président de Naples, Aurelio de Laurentiis, qui verra à contrecœur son équipe faire le déplacement à Barcelone, ville qui a pris de nouvelles mesures restrictives après une recrudescence de cas de contamination depuis fin juillet.

"C'est sûrement un désavantage (de jouer à huis clos), parce que pour un match qui te transcende comme celui-ci, les tribunes pleines et animées auraient pu avoir un effet positif... Mais bon, c'est comme ça", a regretté l'entraîneur blaugrana Quique Setién, fin juillet.

Sur un siège éjectable après une deuxième moitié de saison très mitigée, Setién, nommé en janvier après la destitution d'Ernesto Valverde, compte lui aussi sur cette Ligue des champions pour réaffirmer sa légitimité sur le banc du Barça.

Avec les retours de Griezmann, mais aussi des Bleus Ousmane Dembélé et Clé-

ment Lenglet, et du jeune milieu de terrain néerlandais Frenkie de Jong, le Barça espère bien accéder au tournoi final de la Ligue des champions, disputé à huit équipes à Lisbonne (12-23 août) dans un système à match unique, en raison de l'épidémie.

Surtout qu'en face, la formation italienne arrive avec un gros point d'interrogation sur sa star et capitaine Lorenzo Insigne, touché à l'adducteur gauche et sorti en pleurs samedi lors du dernier match de championnat contre la Lazio.

Avant de toucher du doigt le sacre final, qui reste encore un rêve quasi-inaccessible au vu de ses dernières performances et du tableau relevé qui l'attend en cas de qualification (dont le Bayern ou Chelsea en quarts), les Catalans devront d'abord passer par-dessus un Naples qui veut "écrire l'histoire", comme l'a annoncé son entraîneur Gennaro Gattuso, avant d'espérer mettre un peu de baume autour de leurs plaies ouvertes.

Examen de passage pour Gattuso

Le problème de Barcelone, c'est qu'ils en ont un qui prend la balle, en dribble 10 et la met sous la barre



Il a remis Naples d'aplomb après un début de saison catastrophique sous les ordres de Carlo Ancelotti et a offert au club son premier trophée depuis 2014. Mais pour éloigner les derniers sceptiques, Gennaro Gattuso vise l'exploit samedi contre Barcelone et Messi.

Sur la crédibilité en tant que coach de l'ancien milieu de terrain teigneux de l'AC Milan, présent justement les souvenirs du joueur qu'il était et un début de parcours tumultueux sur les bancs de Palerme, Sion,

Pise ou de l'OFI Crète.

Mais les dernières années de Gattuso l'entraîneur commencent à prendre aujourd'hui un relief différent. Son passage à l'AC Milan, initialement jugé raté, a ainsi été réévalué à la faveur de ce qu'ont fait ses successeurs, c'est à dire pire.

Et à Naples, Gattuso a montré qu'il avait l'étoffe. Au départ d'Ancelotti, le club était à la dérive, largué en championnat et plombé par la fameuse "mutinerie" des joueurs, refusant une mise au vert imposée par le pré-

sident Aurelio De Laurentiis.

Le seul cadeau laissé par Ancelotti à son ex-joueur du Milan aura finalement été cette qualification pour les 8e de finale de la Ligue des champions contre Barcelone.

Or, sept mois plus tard, le Napoli a retrouvé un jeu et un classement (7e du championnat) plus cohérents et a gagné la Coupe d'Italie de l'immédiat après-confinement en battant l'Inter Milan et la Juventus.

Surtout, le club et Gattuso ont le droit de croire au "Final 8" après un match aller conclu à Naples sur un match nul 1-1 face à Barcelone, qui laisse la route de Lisbonne praticable.

"Dans deux semaines, on joue quelque chose d'important. On peut entrer dans l'histoire du Napoli et de la ville", a déclaré Gattuso peu avant la fin du championnat.

Une ville où, selon le technicien, il n'est pas si facile de réussir. "La ville n'aide pas. Il fait beau, il y a le soleil, de belles îles et tous ces bateaux", a-t-il souri.

Mais Naples et ses merveilles n'ont encore jamais connu le frisson d'un quart de finale de la C1 et le faire validerait définitivement les progrès de "coach-Rino", qui a reçu cette semaine au centre d'entraînement de Castel Volturno la visite amicale de deux champions du monde, Vincent Candela et Francesco Totti.

"Après le confinement, nous avons essayé de faire des choses un peu différentes",

a expliqué Gattuso, qui dans un premier temps s'était essentiellement attaché à solidifier son équipe avec un bloc bas et prêt à partir en contres.

"Parfois nous faisons un pressing offensif, parfois on attend un peu plus bas. Maintenant on doit pouvoir faire tout ça. Au début, l'équipe ne savait pas faire le premier pressing. A Barcelone, il faudra prendre quelques risques puisqu'on part de 1-1", a-t-il ajouté.

Prendre des risques, tout en faisant attention. Car Gattuso sait bien qu'en face, même si le Barça ne traverse pas sa période la plus faste, le danger est constant.

"Le problème de Barcelone, c'est qu'ils en ont un qui prend la balle, en dribble 10 et la met sous la barre", a-t-il plaisanté.

"Messi, je ne peux le prendre au marquage que dans mes rêves et sur la PlayStation de mon fils", a-t-il aussi souri.

Le match aller, où les Italiens avait ouvert la marque, a tout de même montré que l'exploit n'était pas impensable.

Mais Naples, bien sûr, n'est pas favori, ce que Gattuso a résumé d'une formule en dialecte calabrais: "On est à côté de l'hôpital et à deux pas du cimetière."

Programme
Samedi à 20h00

FC.Barcelone-Naples
Bayern Munich-Chelsea

Les astronomes fuient le confinement sur Terre en voyageant vers le ciel

Au temps du confinement imposé par les autorités gouvernementales, des millions de citoyens se sont retrouvés obligés de rester chez eux avec toutes les pressions psychologiques et sociales qui en résultent.

Toutefois, parmi toutes les solutions auxquelles les gens ont eu recours pour faire face à ces pressions, les astronomes du Royaume ont choisi de retrouver leur passe-temps favori pour alléger le confinement, en fuyant les foyers terrestres à destination du vaste ciel.

Entre méditer les planètes dans les orbites, profiter du mouvement des étoiles et de la vue de la lune dans ses différents rangs, les astronomes ont ouvert les yeux sur de vastes espaces qui font oublier ce que la pandémie a infligé aux gens sur terre et libèrent du fardeau des restrictions imposées. Pendant qu'ils faisaient leurs voyages vers le ciel depuis les toits de leurs maisons, ils n'ont pas eu besoin d'une autorisation exceptionnelle de déplacement, de porter des masques de protection ni de désinfecter leurs mains avec des gels hydroalcooliques. Seuls les télescopes étaient leur moyen de se lancer dans des voyages exceptionnels où seules les planètes et les étoiles servaient de stations. Abdelhafid Bani fait partie de ces amateurs dont la passion pour l'astronomie les a aidés à continuer de pratiquer leur passe-temps favori et à alléger le fardeau du confinement qui obligeait les gens à rentrer chez eux.

A cet effet, M. Bani, qui est aussi président de l'Association Rabat pour l'astronomie, a fait savoir

dans une déclaration à la MAP que "le hobby de la méditation du ciel, des planètes et des étoiles a effectivement contribué à réduire la pression du confinement", car il nous est "devenu interdit de sortir la nuit, mais heureusement, rien ne m'empêche de contempler le ciel et d'observer ses étoiles".

L'un des phénomènes astronomiques intéressants qui ont caractérisé la période du confinement dans le Royaume et dans le monde, et que M. Bani a vécu avec ses détails grâce à son télescope, il ya le phénomène de la "super lune" qui a constitué une occasion unique de réfléchir sur la beauté de l'univers partagée par des millions de personnes soumises à des mesures de confinement à travers le monde en raison de la pandémie dans un moment unique pendant la nuit du 7 avril dernier.

Le phénomène de la "super lune", selon les astronomes, se produit lorsque la pleine lune coïncide avec son arrivée au point le plus proche de la Terre, dans un phénomène rare.

A propos de son expérience avec ce phénomène, M. Bani a assuré qu'il ne dira pas "qu'il avait une nature particulière en raison du confinement. Au contraire, il avait une nature spéciale parce que la lune augmentait sa splendeur, sa beauté et sa luminosité en raison de sa proximité avec la terre".

"La lune est à la base merveilleuse chaque fois que je la vois depuis le télescope pendant les jours ordinaires, quid de la super lune?", ajoute M. Bani, qui a partagé les moments qu'il a vécus directement du toit de sa maison avec ses abonnés sur sa page Facebook et sa chaîne YouTube, tout en répondant



à leurs questions scientifiques concernant ce phénomène astronomique et autres dans une session de prise de conscience de la gravité de la pandémie du Covid-19, et de la nécessité de respecter les mesures de précaution pour empêcher sa propagation.

Cette session virtuelle a constitué un brillant voyage scientifique auquel Abdelhafid Bani a pris part avec ses abonnés sur la surface de la lune, en présentant devant eux les scènes observées par le télescope qui ne peuvent pas être vues à l'œil nu, et en s'arrêtant sur certains faits scientifiques liés à la lune et sa surface qui constituent des aspects de discussions scientifiques des astronomes, à leur tête le scientifique marocain Kamal Ouadghiri, qui travaille à l'Agence spatiale américaine (NASA).

Outre la contemplation des phénomènes as-

tronomiques, M. Bani a également profité de la période du confinement pour contribuer à l'organisation de nombreux ateliers scientifiques liés à l'astronomie à distance.

Parallèlement au phénomène de la super lune, ces ateliers concernaient le passage de la Station spatiale internationale dans le ciel du Royaume, une conférence sur l'observation des croissants lunaires, initiée en partenariat avec la médiathèque de la Fondation Mohammed VI de promotion des œuvres sociales de l'éducation et de formation.

M. Bani a également contribué à l'organisation d'une conférence de Hassan Al-Talbi sur les "Leçons et enseignements des phénomènes astronomiques", ainsi qu'à un atelier sur la spectroscopie dispensé par Abdelhafid Tabahi, vice-président de l'Association tunisienne d'astronomie.

Le Botox atténuerait la dépression



Le Botox a beau être utilisé pour se débarrasser de certaines rides disgracieuses, il aurait aussi des effets plus surprenants : d'après une nouvelle étude, il permettrait de réduire la dépression !

C'est la conclusion de l'Université de Californie San Diego, qui s'est intéressée à des données médicales fournies par la Food and Drug Administration (FDA) concernant pas moins de 40.000 personnes ayant eu recours au Botox. D'après les scientifiques, la dépression serait réduite chez 40 à 88% des utilisateurs de Botox.

« Pendant des années, nous avons cru que l'atténuation des rides sur le front, par

exemple, pouvait altérer les signaux qui transmettent des émotions négatives, mais nous avons constaté que ces mécanismes étaient probablement plus complexes parce que ça fonctionne également quand le Botox est injecté dans d'autres zones », a indiqué le professeur Ruben Abagyan, en charge de l'étude.

« Cette découverte est excitante parce qu'elle laisse entendre que de nouveaux traitements peuvent altérer l'humeur et combattre la dépression, une des maladies mentales les plus répandues », a ajouté un des coauteurs du Professeur Abagyan.

Les résultats ont été publiés dans la revue médicale Scientific Reports.

Croissants

Ingrédients

30 g de levure fraîche
500 g de farine
60 g de sucre
250 g de beurre (non salé)
1 oeuf pour dorer
225 ml de lait
1 cuillère à café de sel

Étapes

Étape1

Dans un saladier, mélangez la farine, le sucre, le sel, le lait et la levure fraîche jusqu'à obtenir une pâte homogène. Laissez reposer 1h30 au réfrigérateur, couvert d'un linge humide.

Étape2

Sortez le beurre à l'avance puis enveloppez-le dans un papier de cuisson.

Étape3

Étalez-le en forme de carré à l'aide d'un rouleau à pâtisserie sur environ 5mm d'épaisseur (carré de 30x30cm environ). Sortez la pâte du réfrigérateur et étalez la pâte en forme de rectangle

sur 1/2cm d'épaisseur (rectangle de 30x60cm environ). Déposez le carré de beurre sur la moitié droite du rectangle de pâte puis rabattez la moitié gauche dessus. Repliez bien les bords. Allongez la pâte pour former à nouveau un rectangle de 30x60cm et pliez en trois dans le sens de la longueur afin d'obtenir un nouveau rectangle. Laissez reposer la pâte 1h au réfrigérateur puis répétez l'opération une seconde fois (étalez, pliez en trois et laissez reposer 1h).

Étape4

Sortez la pâte du réfrigérateur et étalez-la pour former un grand carré de 1/2cm d'épaisseur. Découpez des triangles de 10x15x15cm puis roulez en commençant par la base pour former un croissant.

Étape5

Mettez les croissants sur une plaque de cuisson, couvrez et laissez reposer pour que les croissants gonflent. Puis, à l'aide d'un pinceau, dorez les croissants avec l'œuf battu et enfournez à 170°C jusqu'à ce qu'ils prennent une couleur dorée (environ 20min).

